

Crédit photos

p. couverture, 8-9, 12 :

Alain Brès collection

p. 21-22 :

Association l'arbre
aux abeilles

p. 50 :

Association Trait d'union

p. 15-16 :

Hélène Boutonnet

p. 26-27 :

Joss Dray

p. 2, 24-25 :

Stéphan Maurin

p. 7 :

Robert Milhau,
collection Alain Brès

p. 6, 14 :

Yannick Naeyaert

p. 52 :

Alain Pantel

p. 2, 19 :

Jean-Paul Velay

p. 5, 51 :

Alain Ventura

Sommaire

p. 3 - Édito

Inspirations

p. 4 - Brise municipale

Arc-en-ciel

p. 6 - Dans l'œil du cyclone

Felgerolles

p. 15 - Bise-Art, Blizart

Tribulations d'un Saint Andéolien hors de Saint-Andéol

p. 19 - L'air de rien

Orange ô Désespoir

Fête de l'abeille noire et des gastro- nomies traditionnelles et innovantes à Pont de montvert

Un tournoi de football à Issoire

p. 26 - Aura rossa

Agost, quand un flume d'aur onde- java pels campestrèstres

p. 28 - Ah Lisez

A Coline / Déjà rêve d'hier soir espoir pour l'avenir

Le Plan de Fontmort

p. 29 - Vent debout

Une menace programmée

p. 31 - Tempête de délibérations

p. 50 - En coup de vent

Aubracs et Limousine à l'honneur



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert,
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,
Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet,
Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel
Mathieu, Marie-Claude et Christian
Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux,
Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et
Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel
Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer,
Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement
aux administrés de Saint Andéol de
Clerguemort et de St Frézal de Ventalon
ainsi qu'aux résidents permanents de
Saint Maurice de Ventalon, du Pont de
Montvert et de Fraissinet de Lozère à
leur domicile sur les trois communes.
Pour un envoi à une autre adresse,
prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien :
25 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« mairie de St Frézal de Ventalon »,
et adressés à mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



Inspirations

Vous,

Qui êtes établis sur ce territoire singulier, au caractère sauvage, escarpé et impénétrable, à en rebuter plus d'un pour peu que le contraste soit trop éloigné de leurs us et coutumes, peu importe que vous ayez décidé d'y vivre pour l'aventure ou que vous y êtes nés parce que vos parents y étaient venus ou installés déjà de part leurs ancêtres ;

Qui êtes ancrés un peu à l'image de ces lichens qui, une fois posés sur le plus rugueux des granites ou le plus lisse des schistes par les hivers les plus glaciaux, les étés les plus arides et secoués par les épisodes diluviens, forgent un lien faisant corps avec la roche. Il n'est pas de leur ambition de s'étendre sur toute la surface. On ne sait par quelle magie, ils sont seulement capables de se teinter avec les années, les siècles, de ces ocres patinées les plus dorées, pour l'Histoire ;

Qui, encore aujourd'hui, façonnez le pays à la mesure de vos forces, de chacun de vos pas pris dans l'étau d'une conjoncture lointaine et décalée, plutôt que de vous contenter d'une vie de chat ; l'unique chance de cette terre étant la présence de femmes et d'hommes, dans leur lien tissé avec elle comme un écheveau enchevêtré dont chaque fil reste si fragile, surtout ne pas extraire une pierre d'un mur, la vie imposant suffisamment de virages, d'aiguilles, qu'il faille que le pays s'en dote pour compliquer sa tâche. Ne s'agit-il pas d'ailleurs d'un don de sa part comme une exigence impérieuse de se décarcasser l'esprit, l'intelligence, au prix de quelques fracas. Les ravins en sont-ils à aimer la tôle froissée, les grimaces ?

Qui avez su prendre la mesure de la patience, utiliser les outils de la société discordante, élaborer silencieusement ces notions d'entraide et de partage si souvent blablatées, percevoir la richesse de ce que pouvait apporter le peu, l'absence d'horizontale, la présence humaine et développer la capacité à dompter une nature puissante avec l'interdiction de la détruire ;

Vous,

Qui aimez aller puiser la différence et d'autres valeurs dans les contrées voisines, dresser vos antennes pour capter les curiosités de l'extérieur, comme une ressource vitale ;

Qui invitez à vivre sur cette terre pourtant loin d'être de la Beauce, mais toute aussi précieuse, dont le sous-sol est loin d'être celui de l'Arabie, et dont le fruit s'entoure d'une carapace épineuse... Certains, paraît-il, se seraient même risqués à tamiser l'eau de ses ruisseaux dans l'espoir de trouver l'or parmi les pépites de quartz et de micaschiste. Mais quelle est donc cette idée de farfelu si ce n'est pour le plaisir de survivre, de conquérir un abstrait par le fruit de l'imagination et la force des bras comme une preuve de ténacité et de détermination ;

Vous,

Vous m'inspirez souvent lors de ces instants funambules que la vie impose, lorsque je tangue, vacille, chavire ; je viens alors reprendre le pouls de la dimension d'ici, contempler le travail, m'imprégner de la pente du terrain, mesurer l'importance de chaque pas ;

Je viens m'imbiber de ce qui peut être le reflet d'une inconscience sociale...

Je suis appelé vers un ailleurs... simple hasard ou une sempiternelle soif d'exotisme... J'essaierai d'y dénicher ses trésors ! À bientôt !

■

Stéphane Clarisse

Mot du maire

«Arc en ciel»



Le premier semestre de mandat - pour moi, de maire et pour mes amis, de conseillers municipaux - se termine et il nous en a fait voir de toutes les couleurs de l'arc en ciel.

En principe nous aurions dû baigner dans le bleu, le blanc et le rouge... Eh bien non!

Orange

C'est d'abord l'orange qui a dominé, avec la société du même nom qui, avec un retard de presque 3 mois, a enfin réalisé le câblage du téléphone en souterrain de Pénens-Haut. Je ne compte plus les mails sans suite, les appels téléphoniques tombant sur des messageries ou des personnes (très aimables au demeurant) qui semblaient totalement démunies et sans moyen de pression vis-à-vis des entreprises qui devaient réaliser cet aménagement. Il a même fallu que je fasse moi-même le photo-reporter pour prouver que les travaux n'étaient toujours pas réalisés. Pourtant tout avait bien commencé en décembre 2013 : l'entreprise chargée d'enfouir les gaines avait rempli sa mission et le câblage EDF avait suivi dans la foulée. Nous pensions que tout serait fini début avril... Hélas ! C'était sans compter avec le câblage téléphonique !

Orange, Ô désespoir...

Enfin maintenant c'est fait, les poteaux ont disparu et la voie communale éventrée par les tranchées a retrouvé, grâce au goudronnage, son aspect initial.

C'est vrai que, sans cette toile de fils aériens, le hameau a fière allure.

Il faudra maintenant envisager les enfouissements des réseaux dans d'autres hameaux, en espérant que l'épreuve sera moins rude !

Jaune

Nous eûmes un rire jaune (mais nous nous y attendions !), en recevant les conclusions de rejet quant à notre recours en annulation du décret instituant les nouveaux cantons. En effet la Justice (Conseil d'État) considère que toute la procédure est légale et que juridiquement rien ne s'oppose à ce nouveau découpage.

Il est donc :

- Légal que ni les communes, ni les communautés de communes ne soient consultées sur un sujet qui les concerne au premier chef et qui module leur avenir.

- Légal de ne pas tenir compte des relations tissées année après année entre nos territoires et de la spécificité de ceux-ci.

- Légal de sortir arbitrairement deux communes d'un canton et d'une communauté de communes pour les affecter à un autre uniquement pour gonfler des chiffres, alors que la loi elle-même tolérait un écart de -20 % à + 20 % de

population entre les nouveaux cantons. Ainsi, c'est uniquement pour ces raisons que St Frézal et St Andéol sont contraintes de quitter le canton où vont se trouver les trois autres communes de notre communauté de communes, pour rejoindre celui du Collet de Dèze (contre lequel nous n'avons aucun grief, au demeurant, puisqu'il est composé de communes voisines avec lesquelles nous entretenons d'excellentes relations). Je vous livre le passage du « rejet » à ce sujet : « *En effet le nouveau canton du Collet de Dèze réunit l'intégralité des anciens cantons de Barre des Cévennes et de Saint-Germain de Calberte, sauf les communes de Saint Andéol de Clerguemort et Saint Frézal de Ventalon afin de lui permettre de s'éloigner du plancher démographique : l'écart est ainsi ramené de -19,15 % à -14,75 %* (Il n'y avait aucune obligation à cela, la loi autorisant, encore une fois, -20 %). *C'est pour cette raison que l'intégralité des communes de la CC Des Cévennes au Mont Lozère n'a pu être réunie au sein du canton du Collet de Dèze...* » (Encore une inexactitude, l'entrée de la totalité de notre CC dans le canton du Collet de Dèze aurait fait passer l'écart de -19,15 % à -5 % et



Pénens haut sans câbles, ni poteaux

celui de St Étienne du Valdonnez, dans lequel vont se retrouver les 3 autres communes de la CC, de +14,55 % à + 0,4 %, ce qui, pour les amateurs de chiffres, aurait frôlé la perfection !). Alors oui, nous avons ri jaune !

Vert

Nous sommes verts de rage de voir s'éterniser les tractations entre les assurances qui réfléchissent sur le « sinistre » du demi-tour des Abrits. Plus de 40.000 euros engloutis en aménagements pour le confort et la sécurité des habitants, réalisations qui ne peuvent être utilisées en totalité, enfermées derrière des barrières, en attendant que les experts et les différents intervenants rendent leur verdict !

Rose

Heureusement dans d'autres domaines nous voyons poindre du rose (même si actuellement, rapportée à la politique, cette couleur nous laisse carrément sur notre faim !)

- Rose, la réhabilitation de la maison de l'Arbousset en deux logements sociaux qui sont désormais occupés par

deux familles avec enfants en bas âge dont une a, peut-être, la perspective de s'installer sur notre commune en tant que bergers avec un troupeau de moutons, ce qui pourrait donner le départ à la réouverture de nos paysages...

- Rose aussi, l'arrivée à la Ponge, dans le logement communal, d'une potière et d'un brasseur de bière qui vont exercer leur artisanat sur la commune, type d'activité qu'on aimerait bien voir se développer davantage.

- Rose encore, la réouverture de la crèche de Saint Frézal le jeudi à partir du 18 septembre, grâce aux récentes naissances et aux nouvelles installations sur nos deux communes (Saint Frézal et Saint Andéol).

- Rose toujours, l'effectif de l'école des Abrits, même si certaines familles ont quitté la région. Et ce n'est pas un hasard : notre « éco-école » et désormais aussi « école numérique » est appréciée des parents – et des enfants, bien sûr

– et les efforts des enseignants, des agents communaux et des parents d'élèves pour mener à bien cette mission, doivent ici être salués. Et comme le dit Muriel : « Mieux vaut une école qui coûte, qu'une école qui coule ! ».

- Rose enfin, les relations avec tous nos agents, tant administratifs (secrétariat de mairie) que techniques (travaux communaux et école). Tous donnent le meilleur d'eux-mêmes, sont d'une très grande compétence et d'une efficacité remarquable. Grâce à eux, la gestion, le fonctionnement et l'entretien de la commune, qui peuvent être parfois bien lourds, s'en trouvent allégés.

Je leur adresse ici mes plus chaleureux remerciements.

Violet

Et puis il reste une couleur que je n'ai pas évoquée, c'est le violet... C'est la couleur de nos montagnes le matin, quand le soleil va paraître. Celle-là nous révèle la beauté des Cévennes et nous persuade de la chance que nous avons de vivre ici, dans ce pays merveilleux, terre d'accueil, où l'on rencontre aussi des gens pour qui la solidarité, l'entraide, la convivialité et l'acceptation de l'autre veulent dire quelque chose... Cela n'a pas de prix et mérite bien qu'on continue à se battre quitte, à nouveau, à en voir de toutes les couleurs !

■
Alain Ventura

Felgerolles au Moyen Âge

Voici plus de sept cents ans

« L'an mille deux cent huitante huit [1288] et le troisième des nones de may sous le règne de Philippe roi de France [...]

Nous Frère Jourdan de Chaldeyrac précepteur⁽¹⁾ de notre maison de L'Hôpital de Gap Francès de Saint-Jean-de-Jérusalem [...]

Ainsi débute un acte rédigé au XIII^{ème} siècle sur parchemin et passé dans le cimetière de L'Hôpital. La Commanderie y était représentée par Jacques prieur avec l'accord de frère Imbert, frère Guillaume de Mellac chevalier, frère Guillaume de Podic et frère Pascal prêtre.

Il s'agit d'un bien cédé aux habitants de Felgairole : « la métairie de Chaloup » avec, est-il précisé, toutes ses dépendances et privilèges. Sont inclus les droits d'usage liés à la forêt et au pacage et donc aussi, visiblement, la transhumance.

Le domaine qui se situe dans la paroisse du Ventalon dépend de Gap Francès. Il confronte d'un côté la métairie de Felgairole, de l'autre celle de Masméjean et aussi la rivière Tarn.

« Les terres sont données à cense⁽²⁾ ou emphytéose perpétuelle à Jean Jaime, Guillaume Bassène, Jean Chanzal, Pierre de Falgairolles, André Béluge, Bertrand Salbanque, Pierre Sapède et Pierre de Salle comme aussi à tous les hommes et les femmes qui demeurent actuellement ou qui demeureront dans la suite dans le hameau de Felgairoles paroisse de Saint-Privat-de-Frutgères [...]

Les conditions de la cession sont ainsi stipulées : « Nous confessons avoir reçu 40 livres tournois de cens, payables tous les ans au jour et fête de la Saint-Michel. Nous nous réservons aussi la sixième partie du bled qu'on y recueillera comme aussi la sixième partie du foin. »

⁽¹⁾ Précepteur, commandeur, dignitaire d'un ordre militaire.

⁽²⁾ Cense, en fermage.

⁽³⁾ Donat, qui se donne avec ses biens à un monastère.



Le dernier berger

On remarquera que la dîme qui théoriquement correspond au dixième de la récolte prélevée par l'église s'élève sur la paroisse de Frutgères au sixième.

Cet acte passé le troisième des nones de may » soit le 3 mai à la neuvième heure du jour (vers 15 heures) a réuni les témoins soussignés : « Guillaume de Cadrena, Bertrand Cornet, Bertrand Rosalas, Étienne Passavin, Bertrand Cavalier donat⁽³⁾ de Gap Francès, Jacques prieur et Pierre Aurelhe notaire qui a écrit le présent acte et l'a signé avec paraphe. »

Conservé dans les archives du grand prieur de Saint-Gilles, cet acte a été recopié sur papier par l'archiviste A. Raibaud. M. Albin Pantel a offert à sa commune l'opportunité de redécouvrir ce document qui nous invite à la rencontre d'un lointain Moyen Âge (V^{ème}-XV^{ème} siècle).

Sous l'autorité du Commandeur

La Renaissance a succédé au Moyen Âge puis est venue l'époque moderne. Le XVIII^{ème} est presque aux trois-quarts de sa course, le règne de Louis XV s'achève, dans deux ans le roi Louis XVI va lui succéder. Mais ici à L'Hôpital, la Commanderie est toujours là et les paysans, ces fermiers ou rentiers qui louent ses terres, reconnaissent solennellement cette dépendance et s'engagent à s'acquitter de leurs redevances.

Au temps des camisards

Les listes d'absents, « phanatiques » des Cévennes en 1703

Par ces temps troublés, la communauté de Frutgères est examinée à la



●●● loupe. Le pays est sous surveillance. Chaque famille est passée au crible : qui est du côté des rebelles ? Qui demeure fidèle au Roi et à l'Église ?

Le village de Felgerolles inspire le commentaire suivant : « Felgerolles, 12 maisons. Jean Felgerolles bien. Le reste mal. »

Jean-Pierre Martin sieur de Broussoux est cité dans l'ouvrage *Itinéraires protestants* publié en 2008 aux Presses du Languedoc. Il serait le plus compromis des habitants de Felgerolles dans l'affaire de l'assemblée clandestine de Montcuq en 1697 pour avoir accueilli chez lui le prédicant Roman. Il fut alors enfermé dans la prison de Montpellier pendant plusieurs années. Déjà en 1686, au lendemain de la Révocation, il avait fait l'objet d'une première arrestation.

Naturellement ce nom figure en bonne place parmi les quatre familles sur lesquelles pèsent des soupçons. Voici la liste concernant le village en 1703.

- « Jean-Pierre Martin sieur de Broussoux, sa femme est fugitive.

- Étienne Vierne et Jeanne sa sœur, enfants à sieur Jean Vierne.

- André Pantel, Françoise Villar sa femme, Jean, Pierre, Jeanne et Marguerite ses enfants.

- Jean, Jean André, Jeanne et Izabeau Combes enfants de feu Tristan. »

Le Merlet. Proche de Felgerolles, ce hameau au joli nom d'oiseau a noué avec son voisin de solides alliances familiales. Et lui aussi n'est pas en reste quand il s'agit d'attirer l'attention des enquêteurs. Le ton est donné avec cette affirmation lapidaire : « Le Merlet mal. Jean Bonicel dangereux. » Trois familles sont citées :

- « Jacques Bonet en prison pour faits d'armes.

- Pierre Allier, Jean, Paul et Jeanne ses frères et sœur.

- Les enfants de feu Guillaume Bonicel. Les deux plus dangereux : Jean et Jacques. André, Jean Antoine, Aaron, Charles, Olivier, Isabeau, Marguerite, Suzanne. »

Les formulations utilisées en tête de page ou inscrites dans la marge sont éclairantes : il est dit qu'il s'agit de « ceux qui ont le plus mal fait » et « des plus dangereux de la paroisse ». De plus, chaque groupe familial se voit attribuer une lettre correspondant à une caractérisation : ph pour « phanatique », d pour dangereux.

Felgerolles a-t-il brûlé en 1703 ?

« Julien s'était mis à l'œuvre le lundi 1er octobre 1703 en commençant à détruire le village de Felgerolles à une petite lieue du Pont-de-Montvert. Trois cents hommes de troupe et autant de milices étaient sous ses ordres, mais au bout d'un jour de travail ils n'avaient pu raser que trois maisons et trois granges [...] »

Franck Puaux. *Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme*, n° 49, 1915, p.621)

« Le 20 novembre 1739, sieurs Jean Bonicel, Jean Felgerolles et Jean Roux [...] indiquent que la carte qui servait à mesurer les censives dues au seigneur de Felgerolles fut perdue par suite des troubles arrivés en 1702 et 1703 [lorsque] l'entier lieu et village de Felgerolles et ceux des environs furent brûlés, rasés et entièrement démolis par ordre de sa Majesté et les habitants errants et fugitifs [...] »

Les sieurs Bonicel et Felgerolles seront chargés de rechercher une ancienne mesure aux cachets et armes de Chabrières et d'en obtenir une copie, vu qu'elle est semblable à celle de Frutgères. »

D'après les registres du notaire Dubost, archives lozériennes III E 8664, copie d'Albin Pantel.

Remarque : destinés à lutter contre la rébellion camisarde, le déplacement des populations et l'incendie des habitations ou leur démolition au moins partielle sont attestés. Mais il est difficile et hasardeux d'évaluer cette réalité avec exactitude.

Une publication de l'Église protestante de Carcassonne fait état d'une liste établie en 1712 par Daniel Superville, pasteur français réfugié en Hollande : parmi les soixante-dix noms cités figure une habitante de Felgerolles, Jeanne Combes incarcérée en 1706 à Carcassonne (information Denise Servièrre née Folcher).

Du Merlet à Felgerolles : les Bonicel

Des Vierne aux Bonicel : une famille marquée par l'histoire

En 1703, au temps des Camisards, les enfants de Jean Vierne sont classés parmi les complices des rebelles tandis que le père est déjà en prison à cette date.



Maison Bonicel

C'est là qu'apparaît Jeanne sa fille que l'on retrouve ensuite sur un acte d'état civil : « Le 20 juin 1709, baptême de Jean Bonicel né le treizième du mois à Felgerolles. Père : Jacques Bonicel. Mère : Jeanne Vierne. Signé Masse curé de Frutgères. »

Six ans auparavant, le 28 juin 1703, Jean Vierne emprisonné à Alès avait été exécuté en ce même lieu : ancien notaire, il avait 80 ans. Quant à l'un de ses fils, Pierre, qui avait participé à l'assemblée de Montcuq présidée par le prédicant Roman à la Noël 1697, il fut condamné aux galères et y mourut en 1704.

Des Bonicel aux Guizot

Né au Merlet, Jacques Bonicel vient à Felgerolles partager la vie de Jeanne Vierne : un nom s'efface, un autre fera souche. Leur fils Jean épousera Isabeau Pinet : un garçon prénommé Jean-Jacques naîtra dans ce foyer en 1738, poursuivra plus tard des études de droit et s'établira à Nîmes. En 1762, une union conjugale célébrée clandestinement l'unira à Catherine Mathieu. Il fera une carrière d'avoué et de procureur auprès du sénéchal (ou tribunal) de la ville.

Élisabeth Sophie, la fille aînée du couple, sera baptisée à l'église Saint-Castor en 1764. À 21 ans, elle épousera l'avocat André Guizot, fils de pasteur, originaire de Saint-Géniès-de-Malgoirès. Un « ministre de la R.p.R. » recevra leur engagement :

nous sommes en 1785 et l'état civil demeure encore fermé aux huguenots.

« La mère des Cévennes »

Un père natif de Felgerolles qui a dû composer avec son époque, un époux rêvant d'une liberté de pensée et de religion enfin reconnue : c'est dans cet environnement complexe qu'Élisabeth a passé sa jeunesse. Survient la Révolution française de 1789 et son texte-phare : la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ». Mais bientôt l'épisode de la Terreur va contribuer à brouiller les repères et assombrir l'Histoire de France. André Guizot qui milite pour le courant fédéraliste va payer de sa vie son engagement : le 8 avril 1794, il meurt sous la guillotine dans sa ville de Nîmes, laissant derrière lui un orphelin de 7 ans à peine. Le cadre familial est bouleversé. Sa veuve se réfugie en Suisse, à Genève, avec François leur fils. Fidèle au calvinisme, attachée à des conceptions libérales, cette femme à la silhouette frêle dont on loue la force de caractère va s'attacher à donner au jeune garçon une éducation fondée sur des principes solides. Ouverte aux idées de son temps, ce XVIII^{ème} siècle appelé « siècle des philosophes », Élisabeth Guizot se révélera proche de Jean-Jacques Rousseau qui, dans L'Émile son traité sur l'éducation, préconise la réhabilitation du travail manuel injustement méprisé en France.

« Apprends un métier » recommande-t-il à son élève. Élisabeth suivra à la lettre ce conseil : François s'initiera en Suisse à la menuiserie, allant jusqu'à fabriquer une table qu'il conservera. À 18 ans, il est à Paris où il va étudier le droit : nous sommes en 1805. La voie de la politique lui est ouverte, il y fera carrière, participant à de nombreux ministères et souvent au plus haut niveau de responsabilité. Il fut notamment à l'Intérieur, puis à l'Instruction publique sous Louis-Philippe à l'époque de la monarchie de Juillet, vers 1830.

D'obédience conservatrice et libérale, soucieux du développement économique et de l'enrichissement de son pays, on retiendra de lui deux déclarations plutôt éclairantes : « L'instruction primaire universelle est désormais la garantie de l'ordre et de la stabilité sociale. » « L'instruction comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. »

Madame Guizot suivra son fils en Angleterre où il s'est exilé au moment de la Révolution de 1848 contre laquelle il avait pris parti. Élisabeth Guizot née Bonicel, cette mère digne et courageuse que l'écrivain Sainte-Beuve qualifiera de « mère des Cévennes » – soulignant au passage le rôle qu'elle avait joué dans l'éducation de son fils –, Élisabeth donc allait s'éteindre sur cette terre d'accueil, loin de son pays ; loin, très loin de Felgerolles, le village natal de son père.



Elisabeth Sophie



François Guizot

Les Bonicel : morceaux choisis

Présents à Felgerolles en 1700, les Bonicel y résident jusque vers 1940. Au début du XIX^{ème}, trois maisons leur appartiennent :

- au n° 38 : François Bonicel
- au n° 40 : Pierre Bonicel (pasteur)
- au n° 45 : Augustin Bonicel (ses héritiers).

Victor, soldat napoléonien

Intégré au 28^{ème} régiment d'infanterie légère au temps des campagnes de Napoléon, Victor Bonicel perdra la vie au fond des prisons de Russie, « suite de fièvre », le 15 mai 1807. Deux témoins ont confirmé le décès dont la nouvelle parvient à la mairie du Pont-de-Montvert en janvier 1808. Son lieu de détention est indiqué, mais difficile à décrypter. Ses parents sont Auguste Bonicel et Jeanne Malachanne de Felgerolles. Compte tenu de la date, il apparaît que Victor avait dû participer à la bataille de Friedland en Prusse qui vit le succès de l'Empereur face aux Russes le 14 juin 1807. Cette même année est marquée par la victoire d'Eylau remportée contre les Russes et les Prussiens commandés par le général russe Auguste Bennigsen. Victorieuse certes, mais pas décisive, terriblement meurtrière, cette bataille s'acheva le 8 février 1807. Cet épisode dramatique qui se voulait flamboyant inspira plus tard l'écrivain Honoré de Balzac : publié en 1832, Le colonel Chabert évoque la figure d'un officier de la « Grande Armée » tenu pour mort et finalement revenu chez lui, en France, après des années d'errance... pour se retrouver perdu dans une société qui ne vit plus de gloire, mais d'argent. Sa vie bouleversée est celle des survivants d'une campagne déclarée gagnée. Ce personnage de fiction inspira dans les années 1990 un film où Gérard Depardieu incarne cet homme déchu, méprisé, oublié, aux côtés de Fabrice Luchini et de Fanny Ardant. Le cinéma et la télévision allaient offrir à ce héros de la littérature à forte résonance historique et humaine l'occasion de toucher un large public.

Pierre, ministre du culte

Le nom du pasteur Pierre Bonicel est très présent sur les registres d'état civil de la mairie du Pont-de-Montvert. Il occupe en effet une place éminente parmi ces « ministres du culte protestant » qui, avant la Révolution, baptisèrent les nouveau-nés et présidèrent aux réunions de fidèles dans

une semi-clandestinité, alors que la seule religion catholique avait droit de cité. Puis, avec l'arrivée du nouveau régime en 1789, quand la commune se substitua à la paroisse et que les autorités prirent en main l'état civil jusqu'alors tenu par les curés, l'on vit ici pendant quelque temps coexister deux registres : l'un tenu par le pasteur Bonicel, l'autre par le secrétaire de mairie sous l'autorité du premier magistrat François Pagès.

Ce représentant de la foi calviniste n'eut pas le temps de connaître le temple qui date de 1828. Il mourut en 1819, le 4 octobre, au Pont-de-Montvert; décès annoncé par le maire Jacques Victor Albaric et Jean-Jacques Victor Pagès 38 ans, gendre du défunt. Né à Felgerolles en 1751, le pasteur était âgé de 68 ans. Il résidait au quartier de la Place dit aussi « du quai ».

Eveline, la dernière du nom

C'est avec elle, née en 1900, déclarée à l'état civil sous le nom d'Evelina Athalie Bonicel, que s'éteindra la famille des Bonicel de Felgerolles. Fille d'Ernest Bonicel et de Léonie Vielzeuf, elle est la benjamine du couple. Seule dans sa maison de Felgerolles en 1931, Eveline se marie deux ans plus tard avec Armand Chapelle de La Cépède et c'est à Alès qu'elle décédera, le 5 octobre 1971.

Les Felgerolles d'une société à une autre : de Pierre à Laurent

Quand le principe du « donnant donnant » s'invite à la cérémonie

Extrait d'une reconnaissance féodale par Pierre Felgerolles du lieu de Felgerolles

Le 14 septembre 1739, Pierre Felgerolles reconnaît tenir des terres dépendant des seigneurs de Felgerolles qui donnent lieu à des redevances appelées censives. Ce texte inclut une

clause qui en étonnera sans doute plus d'un ! Recopié par M. Albin Pantel, il fait partie du fonds récemment confié aux archives du P.n.C. à Génolhac. Le document original appartenait aux archives familiales de M. Alfred Felgerolles. Il avait été « fait et récité à Villefort dans la maison d'Étienne Boissier en sa présence et de sieur Jean Bonicel du lieu de Felgerolles, signés avec le dit seigneur de Trouillas et le reconnaissant et nous Louis Deleuze notaire royal du lieu de Bedouesses soussigné.

Signés : Felgerolles, Trouillas, Boissier, Bonicel, Deleuze. »

Voici un extrait qui nous a intrigué et nous a paru intéressant. Nous le livrons à la perspicacité du lecteur. À noter que la ponctuation n'est pas d'un grand secours.

[...] Est tenu le dit reconnaissant de bailler à l'officier exerçant la justice pour lesdits seigneurs une paire de chausses de l'étoffe des habits nuptiaux de l'épouse en cas de mariage de la part du reconnaissant de ses fils ou filles, frères ou sœurs et qui feront leur demeure au lieu de Felgerolles, est tenu d'avertir le dit officier huit jours avant celui du mariage, moyennant laquelle paire de chausses, le dit officier de justice servira honorablement et [?] la nouvelle mariée le jour de ses noces et la conduira par la main à l'église [...] »

Laurent Felgerolles, maire du Pont-de-Montvert

En 1884, le conseil municipal présidé par le maire Ernest Pantel notaire comprend 3 Felgerolles sur 13 élus : Laurent Felgerolles de Champlong-de-Lozère, Émile Felgerolles de L'Hermet et Laurent Felgerolles... de Felgerolles. Tous trois sont agriculteurs comme 4 autres conseillers, donc 7 au total, soit plus de la moitié de l'assemblée. À cette date, la population des campagnes composée à 100 % de familles de paysans est plus élevée que celle du chef-lieu.

Elle le restera d'ailleurs longtemps, jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale : en 1946 le bourg avec 327 habitants dépasse maintenant les écarts qui en comptent 280.

En 1911, la population communale s'élève à 1 055 habitants, dont 454 au bourg. On recense alors 50 artisans au chef-lieu, dont un filateur, M. Escaffit : 9 d'entre eux exercent des métiers de forge et 13 travaillent dans l'habillement (tailleurs, couturières et modiste (s)). Il y a 30 cultivateurs au Pont et 13 ouvriers agricoles dont 12 ambulants.

Aux élections de 1904, le maire Hippolyte Velay aborde un second mandat : démissionnaire en 1906, il cède la place à Laurent Felgerolles. Réélu en 1912, celui-ci est remarquable à plus d'un titre. Hormis Eugène Rouméjon qui lui succèdera et Fernand Chapelle à la Libération (1945-47), il sera en effet le seul maire à exercer le métier d'agriculteur. C'est aussi le seul, depuis la Révolution jusqu'en 1965, à ne pas être issu du chef-lieu (à l'exception notable cependant de Charles Pomaret élu en 1929, député-maire venu de l'extérieur de la commune). Au final, Laurent Felgerolles présidera aux destinées du Pont-de-Montvert pendant 13 ans, jusqu'en 1919.

Les élections municipales de mai 1912

Installation du conseil

« L'an 1912 et le 19 du mois de mai à deux heures du soir, les membres du conseil municipal de la commune du Pont-de-Montvert proclamés élus [...] à la suite des opérations du 5 et 12 mai 1912, se sont réunis [...] Etaient présents les 12 conseillers municipaux. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Felgerolles Laurent maire qui [...] a donné lecture des résultats [...] et a déclaré installer MM. Allier Jean, Rouméjon Eugène, Atger Palmyre, Martin Ernest, Rouvière Adrien, Felgerolles Laurent, Servièrre Victor, Viala Ernest, Albaric Émile, Martin François, Boissier Léonce, Molines Olivier. »

Élection du maire

Au 1er tour, Laurent Felgerolles et Eugène Rouméjon obtiennent chacun 6 voix. La majorité absolue étant de 7, un 2ème tour sera nécessaire à l'issue duquel Laurent Felgerolles sera déclaré élu : il recueille 10 voix contre 2 à Eugène Rouméjon. Celui-ci devient adjoint : 11 voix se sont portées sur son nom.

Évocation de cette période

Location des terres communales

En 1909, Laurent Felgerolles traite de gré à gré avec un berger de Saint-Just-de-Vacquières, dans le Gard. Le bail est de 3 ans pour un montant de 150 francs par an. Il débutera le 1er avril. Mais l'homme se révélant insolvable, il fallut chercher un autre fermier.

Recherche d'un médecin en 1911 et 1918

Le docteur Louis Auguste Fauchier installé dans la grand rue quitte le bourg fin août 1911. Le maire et le conseil municipal recherchent un médecin « qui serait trois jours par semaine au Pont-de-Montvert. » Il est demandé au Conseil général d'apporter une subvention pour un service de visites médicales par le docteur de Florac. Celui-ci viendrait régulièrement 3 fois par semaine et ne ferait payer son déplacement qu'au départ du Pont-de-Montvert, ceci en attendant une installation sur place. L'accès aux soins serait ainsi facilité pour tous, villages compris.

1918 : « Le 16 octobre, le conseil municipal demande un médecin militaire pour la population civile du canton. Sa démarche s'appuie sur l'épidémie de grippe qui sévit actuellement. » Il s'agit de la redoutable « grippe espagnole ».

1912 : vœu concernant les dégâts occasionnés par les sangliers

« Un certain nombre de propriétaires cultivateurs de la commune sont victimes de ravages causés sur leurs terres par les sangliers. »

• Considérant que les sangliers sont un véritable fléau pour les récoltes dont les terres avoisinent les bois domaniaux dans lesquels se réfugient les solitaires, que ces animaux deviennent de jour en jour plus nombreux et leurs dégâts plus importants ;

• estime que ces bêtes seront la ruine des campagnes ;

• [...] et que sous peu les paysans ne pourront plus cultiver leurs terres. »

Pour arrêter l'invasion croissante de ces nuisibles, « le Conseil demande au Préfet d'alerter l'Administration des Eaux et Forêts et l'invite à prendre des mesures énergiques. »

Une famille de sept enfants

Né en 1848, Laurent Felgerolles épouse en 1875 Emilie Léonie Chaptal de Frutgères. Naissances :

1. Louise Léonie née en 1876.

2. Émile né en 1878 épouse Marthe Louise Servièrre de Villeneuve. Il sera le dernier des Felgerolles agriculteur au village.

3. Léon Olivier né en 1881 épouse Léonie Marthe Mazoyer De Racoules.

4. Nathalie Marie né en 1883 épouse Adrien Guin de Finiels, instituteur.

5. Paul Albert né en 1885 épouse Denise Emma Albaric de Villeneuve.

6. Alfred Eugène né en 1888 épouse Madeleine Affortit de Saint-André-de-Lancize.

7. Berthe Emma née en 1891 épouse Ernest Mazoyer de La Brousse.

L'itinéraire d'Alfred est remarquable : il poursuit ses études dans un établissement protestant de la Drôme à Dieulefit et obtint le brevet supérieur. Entré dans l'administration des finances, il fit notamment carrière à Alès puis à Montpellier. Il se retira à Branoux dont il fut maire. Ses quatre enfants – Pierre, Camille, Suzanne, Émile – ont du temps de leur jeunesse passé les vacances au Pont-de-Montvert et plus tard, pour certains, à Felgerolles.

●●● Alfred héritera de la maison natale de son père à Felgerolles, ayant accueilli chez lui son frère aîné Émile devenu veuf et sans postérité : celui-ci décédera à Branoux le 5 février 1955.

La transhumance : une histoire ancienne

Guidés par leurs bergers et leurs chiens, les beiliardas, ces brebis montant du Languedoc pour séjourner ici de juin à septembre, disposaient à Felgerolles de vastes étendues.

À l'époque de la Révolution, avec la loi du 10 juin 1793, « il n'est pas douteux que tous [les habitants] doivent avoir une égale part aux jouissances et conséquemment aux nuits de fumature qui sont un accessoire de la ferme. » (lettre adressée de Mende le 4 prairial, l'an 3 de la République).

À l'époque de la monarchie de Juillet, sous le Roi Louis-Philippe (1830-1848), le préfet fait savoir au Conseil municipal du Pont-de-Montvert qu'il s'agit d'indivis appartenant, par portions inégales, aux habitants.

Répartition :

Bonicel Augustin....19 parts

Albaric.....5

Pantel.....11

Felgerolles.....7

Bonicel Jean-Jacques 8

Sous la Vème République

Albin Pantel, s'appuyant sur une information communiquée par Alfred Felgerolles, donne la liste suivante pour l'année 1969 :

• veuve Lydie Brès.....9 ¼

• Roure Jean.....5

• Pantel Albin.....3

• Harvois Paul.....4 ¾

• Albaric (héritiers).....12 ¾

• Felgerolles Alfred 15 ¾.

Robert Milhau, le dernier berger.

Il arrivait de Ganges (Hérault). La draille durait 7 jours. Il est monté ici pendant 17 ans. Il logeait d'abord au Merlet, puis dans la maison d'Albin Pantel et aussi chez les Felgerolles. La transhumance s'est achevée ici à la fin des années 60.

Une école pour Felgerolles

En 1891, la commune du Pont-de-Montvert exprime le vœu de ne plus faire partie de la section de Masméjean, commune de Saint-Maurice-de-Ventalon, pour l'enseignement primaire et de créer sa propre section. L'objectif est louable et ambitieux : ouvrir une école au Merlet où seraient accueillis, avec les enfants du lieu, ceux de Frutgères et de Felgerolles. Exprimée le 24 septembre 1891, au cours d'une séance du Conseil municipal présidée par le maire Laurent Quet, forgeron, la demande n'aboutit pas. Garçons et filles parcoururent donc matin et soir le chemin conduisant à Masméjean sur 2 km de distance. Alain Brès, élève du cours élémentaire, fut le dernier à fréquenter la classe de Mme Bonicel, épouse d'un brigadier des Eaux-et-forêts. Ne comptant plus que deux enfants, l'école ferma en 1959.

Agé de 8 ans, le benjamin de la famille Brès acheva sa scolarité primaire au chef-lieu chez M. Benoît. Il prenait pension chez sa grand-mère maternelle Elise Bonnet qui, venue du Merlet, s'était retirée au Pont-de-Montvert.

Le béal de Felgerolles

Ici, le « béal » est une institution. Si le corps humain est irrigué par ses artères, le béal – lui – assure au village la circulation de l'eau depuis la rive gauche du Tarn, sur un parcours d'environ 2 km. Aménagé à une époque sans doute très lointaine, cette canalisation rustique, à ciel ouvert, alimente Felgerolles, ses sources comme ses terres agricoles.

En patois le terme de besal ou besáou recouvre une multitude d'aménagements, tout un réseau de rigoles avec ses nombreuses ramifications qui, autrefois dans les campagnes, donnèrent lieu à une réglementation précise révélée par des actes notariés et encore connue de quelques-uns de nos contemporains. Et naturellement la répartition de l'eau pour l'arrosage des prés a partout généré des zizanies, des brouilles et des altercations plus ou moins sérieuses. Vers 1930, le juge de paix résidant au Pont-de-Montvert avait là, dit-on, un de ses sujets de litige favoris... entre deux parties de chasse ou de pêche !

Longtemps les habitants assurèrent l'entretien du béal et sa pérennité. Actuellement seul un éleveur en est tributaire pour irriguer ses parcelles ou abreuver ses bovins. Les maisons du village disposent de sources et de réservoirs d'eau pour leur usage domes-



tique. Cependant chacun est d'accord pour reconnaître sa dépendance vis-à-vis du béal. L'été, lorsque Felgerolles retrouve un maximum de résidents, il amène beaucoup moins d'eau, les sources également. Alors chacun s'inquiète et se voit contraint de limiter sa consommation. D'où la question lancinante depuis des années : va-t-on enfin pouvoir obtenir une adduction d'eau ?

Rêve et réalité

Amener l'eau dans les villages est toujours une affaire complexe : à la difficulté liée à la topographie qui engendre un coût élevé s'ajoute en retour le faible nombre d'abonnés potentiels. Pourtant l'idée ne fut jamais totalement absente de la réflexion des municipalités successives. La possibilité de desservir Felgerolles fut même sérieusement envisagée lorsque la commune voisine de Saint-Maurice-de-Ventalon mit dans ses perspectives l'adduction de Masméjean situé à environ 2 km en aval. De fait, le jumelage des deux projets semblait aller de soi : en passant près de Felgerolles, le tracé de la canalisation aurait même bénéficié d'un terrain plus favorable. Aujourd'hui l'on regrette de n'avoir pas joué cette carte. Mais alors une difficulté avait surgi et les élus n'avaient pas osé passer outre. Plus tard, la question revint à l'ordre du jour : les résidents, et parmi eux Jean Paganelli devenu conseiller municipal, poussaient à la roue. Une étude fut engagée et menée à son terme : le dossier étant prêt, seul restait à trouver le financement. Dure tâche en réalité avec des coûts qui ne cessaient de croître alors qu'une nouvelle équipe municipale se mettait en place. L'adduction d'eau de Felgerolles allait vite entrer en concurrence avec d'autres projets. Ici pourtant on avait attendu, espéré, rêvé peut-être...

Solidarité et temps de partage

Aujourd'hui, tandis que le village a vu sa physionomie changer avec la quasi-disparition de l'habitat permanent, que faire ? Oui, que faire en l'absence

A deux cents ans de distance, les noms ont bien changé !

Au temps de l'ancien plan cadastral, vers 1813

Propriétaires de maison :

propriétaire	classe	Revenu imposé	Portes et fenêtres
n°31 Jean Pantel	6	6	2
n°35 François Roux de Felgerolles	3	15	3
n°38 François Bonicel	2	18	3
n°40 Pierre Bonicel pasteur au Pont-de-Montvert	1	21	5
n°45 Augustin Bonicel et ses héritiers	3	15	3
n°46 Jean Felgerolles/ ses héritiers de Felgerolles	3	15	3

Granges appartenant à :

N°33	Pierre Roux et ses héritiers
N°34	François Gauch de Frutgères
N°36	Pierre Roux et ses héritiers

Au n°5, le moulin appartenait aux habitants.

Aujourd'hui en 2013

Propriétaires de maison :

Billia, ancienne ferme Albaric.

Alain Brès, Anny née Brès, Maryse née Brès, descendants d'Albin et Lydie Brès les derniers agriculteurs.

Pierre Felgerolles, Jean-Pierre Felgerolles, Laurent Felgerolles : 4 maisons dont un gîte.

Guillaume Harvois.

Odette Paganelli.

Jean-Paul Teissier.

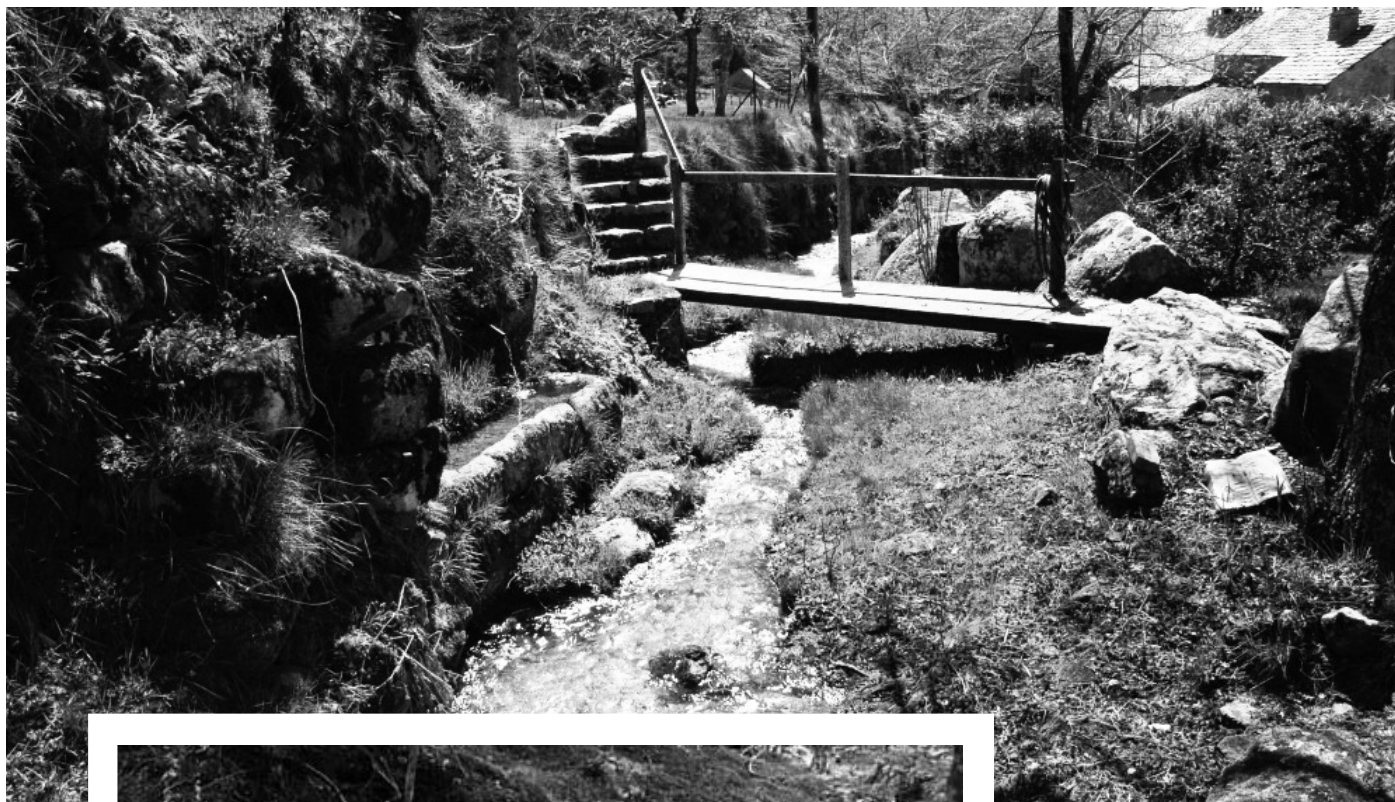
Bernard Terme.

Billia Bernard, ancienne ferme Albaric

Valy Jacky

de projet crédible d'adduction d'eau dans un avenir proche, sinon s'engager dans une mobilisation collective et solidaire deux ou trois fois par an ? Ces jours-là, les résidents secondaires arrivent : chaussés de bottes, ils vont retrousser les manches pour se consacrer pendant quelques heures à l'entretien du béal. Nettoyer, débroussailler, colmater, creuser : ce sont là les missions qu'ils se sont assignées dans un élan commun. Cet engagement collectif, exigeant et indis-

pensable, mérite d'être souligné. Au temps du travail succédera celui du repas partagé autour d'une table que de dynamiques cuisinières ou cuisiniers ont eu à cœur de bien garnir. Ces jours-là les liens naturellement se resserrent : le village vit ! Et quand, au milieu de l'été, une partie de pétanque réunit les amateurs au cours d'une après-midi, aucun doute : c'est la fête au village !



●●● Rendre à César ce qui est à César

À plusieurs reprises, des solutions ponctuelles ont été expérimentées qui toutes concourent à la restauration du béal. Camille avait évoqué la prestation d'un groupe de jeunes appartenant à l'école militaire du Mans.

Et il y eut, on s'en souvient, ces équipes de scouts venus ici à l'initiative de Jean Folcher, adjoint au maire Claude Lauriol : installés au camping du Pont-de-Montvert, ils participèrent à des travaux de remise en état. Le P.n.C. joua-t-il aussi un rôle en faisant travailler des personnes dans le cadre des « contrats Mazonot » ? Peut-être.

Il est arrivé récemment que les employés municipaux interviennent avec un engin mécanique, suite à un éboulement survenu dans la partie escarpée, à 200 mètres environ de la prise. C'est là qu'un tuyau fut mis en place pour tenter de prévenir tout nouveau risque.

L'Association de mise en valeur du hameau

Elle fut créée en 1969. Les initiateurs et responsables se nommaient : Paul Harvois, Camille Felgerolles et Albin Brès auquel son fils Alain allait succéder.

L'été 2013, le samedi 10 août fut consacré au débroussaillage autour du moulin. Aux habitants du lieu s'étaient joints des bénévoles venus d'ailleurs. En début d'après-midi un repas champêtre réunit les participants et l'ensemble de la communauté felgerollaise présente ce jour-là.

Au cours de la première quinzaine de septembre, une équipe de jeunes venus de divers pays et accueillis par la mairie du Pont-de-Montvert allaient découvrir les charmes et les vertus d'un travail très physique et généralement ignoré. S'exprimant dans des langues diverses, ce groupe international participa au débroussaillage tandis que des résidents du lieu allaient leur montrer la voie à suivre. Certes, le temps libre pouvait les tenter et le téléphone portable les solliciter, mais, qu'à cela ne tienne, le stage se déroulerait jusqu'à son terme !

■
Simone Cros-Allier

●●● Dans le pays existait un mauvais sujet vivant d'expédients et de rapines et qu'on nommait, je crois, « Rousset des Louis ».

Une nuit noire où mon père cheminait vers Portes et se trouvait en un point désert surnommé « les trois arbres », tout à coup surgit d'un buisson un individu qui interpelle mon père par les mots « la bourse ou la vie », ignorant qu'il avait à faire à un pauvre ouvrier mineur, notre sire pensant faire une affaire. Mon père qui reconnaît l'individu au parler lui répond tranquillement : « la bourse j'en ai pas, la vie tu ne saurais qu'en faire ». Rousset de Louis confus dit alors : « je voulais voir si tu étais courageux ! ».

À 5 ans ma mère m'envoya à l'école, ce fut un événement, car je ne savais pas un mot de français, et les autres gosses qui allaient déjà à l'école prétendant qu'on ne tolérait que le français en classe, c'était normal, mais moi je trouvais cela anormal. Mon maître s'appelait Teissier, vieux, harcelé par les rhumatismes, la goutte, etc... il était toujours de mauvaise humeur, et l'impression première fut que j'aurai du mal à m'habituer à mon nouveau régime. Mes sœurs allaient en classe à une autre école à « l'Église » où la nièce du curé était institutrice, moi j'allais à « Lézinié » seul de la maison. Le matin je gardais les chèvres, le soir

de même. À la maison natale, la vie était assez gaie, à l'Adreth où je suis né, et j'y ai vécu toute mon enfance. Il y avait à cette époque 4 à 5 ménages. C'était d'abord en face de notre maison Gustet (Ponge Auguste), petit cousin et dont la femme était barbue. À droite le facteur (Lou Pourtin) du nom de Borne Ferdinand, dont la femme Clarisse était assez revêche, mais que j'estimais beaucoup tout de même parce qu'elle avait beaucoup d'enfants. L'aîné Eugène, avait l'âge de mon frère Jules; le deuxième garçon, plus jeune, m'aimait beaucoup et nous nous quittions guère. Tous deux sont morts jeunes. Les filles au nombre de 4, Nancy et Félicie mariées quand j'étais tout petit et parties l'une à Moliens, l'autre mariée à Paul Hours du Lauzas a vécu comme fermière à Rey et est morte assez jeune. Ensuite venait Judith, puis la plus jeune Valérie, avec lesquelles j'ai gardé les chèvres et avons beaucoup joué dans les bois, mortes également après mariage. Un célibataire habitait le haut du hameau : c'était Milet dé Ribouet (Émile). Il me racontait des histoires et me faisait boire du vin pour que je chante.

La vie s'est écoulée ainsi jusqu'à l'âge de 10 ans, sans qu'il y ait lieu d'en relater les péripéties. J'ai gardé les chèvres matin et soir et aidé dans

la mesure de mes forces aux travaux de jardin dont s'occupait particulièrement ma mère. Au printemps 1892, ma sœur Louise étant louée au Puech chez M. Louis Larguier alors maire de Saint Andéol, mon frère Fernand également chez ce même monsieur en qualité de valet.

Profitant d'un jeudi, je dus aller à ce mas pour y planter des pommes de terre. J'ai conservé un drôle de souvenir de ce jour là, ayant dû toucher à un bouton avec mes mains sales, j'eus une éclosion de croûtes sur toute la figure, à peu près semblables à la petite vérole. Seulement cela passa sans laisser de traces. L'automne de la même année, je fus d'abord à l'Herm châtaigner chez M. Nicolas de Tourette où ma sœur Louise venait de se louer. Au taux de 10 sous par jour et nourri, je restais huit jours et comme c'était ma première sortie d'une durée de plus d'un jour, il me tardait beaucoup de revenir voir surtout ma mère. Après je fus au Cros chez M. Rouverand Cadet également pour ramasser des châtaignes - mon frère Jules était loué chez ce propriétaire - et je gagnais également 10 sous. L'année suivante je me louais pour 3 mois d'automne, moitié chez M. Vidal du Viala, moitié chez M. Ponge, mon voisin et petit cousin, dont la femme Rosine avait de la barbe et se rasait comme un homme. Là il y avait mon voisin Paul Borne comme valet et tous deux étions bien d'accord sur tout. Je me souviens qu'un soir à la nuit, notre patronne selon son habitude n'était pas rentrée des champs, nous trouvant à la fontaine nous parlions d'elle et l'avions surnommée « le Roumeko » - en patois cela signifie une diablesse imaginaire qui rode la nuit pour faire peur aux gens. Au Viala chez Vidal je me serais trouvé bien sans ce diable de patron qui rodait toute la nuit. Il paraît même qu'une voisine « la Finette » recevait souvent sa visite. Un mot sur « la Finette » : c'était de son vrai nom Joséphine. Elle avait à 18 ans épousé son oncle qui en avait 68. Il était mort à l'époque où je me trouvais au Viala. La Finette habitait donc avec sa fille unique Valérie et ne recevait guère de visites sauf celles de Vidal.





Du côté opposé habitait le neveu de mon patron du nom d'Hugon, mais appelé dans le pays Camille ou « le Bessinarié », ce qui signifie en patois : lâcher des vents. Une vieille histoire d'un coin de chemin avait mis aux prises oncle et neveu, et le bien de tous les deux fut bientôt digéré par les avoués de Florac. Je terminais mes trois jours au Viala le mercredi soir et, pour rentrer à Ladreth, il y avait un bon quart d'heure de chemin à travers bois, ruisseau et surtout le passage étroit dans un vieux moulin où de vieilles histoires de revenants étaient toujours à ma mémoire lorsque je le franchissais. Aussi, c'est d'une course folle et en criant afin d'étouffer les bruits que j'aurais pu entendre que s'effectuait le trajet.

À 11 ans mon instituteur nommé Arbousset – le père Teissier était mort depuis 4 ans – voulut me présenter au certificat d'études bien que je ne sois pas suffisamment fort pour être admis... Mais pensez donc, me trouver dépaysé en présence de Messieurs aussi barbus qu'inconnus, mes moyens furent gelés. Je n'ai rien pu

faire, ne rien dire ou presque, tellement j'étais ému et craintif. Aussi on me colle en me donnant rendez-vous au Viala pour l'année suivante.

En 1894, nous étions 2 candidats de Lézinière, mon amie Marthe du Pré Neuf et moi. Alors j'avais beaucoup de courage et nous fûmes reçus tous deux. J'étais heureux, pensez donc, mais surtout heureux pour Marthe et fier qu'elle fut reçue du premier coup, car je l'aimais bien ma petite Marthe, je l'aimais comme une sœur, et je crois que toute sa vie Marthe m'a estimé comme un frère.

A douze ans, j'ai donc terminé mes études – provisoirement –, car après avoir passé deux ans et demi à travailler dur au Viala, à Vitaterne chez Arnal, à la maison, etc. je pensais d'aller passer deux ans à la ferme école de Chazeirolles où les études ne coûtaient rien, on y était nourri et logé. Mes parents ne s'opposèrent en rien à ce projet puisque ça ne coûtait rien... et en janvier 1915, me voilà parti d'abord à pied de Saint Andéol à Génolhac, en chemin de fer de

Génolhac à Langogne, en diligence de Langogne à Mende et de Mende à Chazeirolles.

De cette école je ne puis trop vous dire du mal, ni du bien... Une sorte de grande ferme avec bâtiments utiles pour études, dortoirs, réfectoires, nombreuses écuries. Nous étions quarante, vingt par promotion, ce qui faisait quarante domestiques. Nous étions debout à 4 heures l'été, 6 heures l'hiver, 2 heures d'études, sauf lorsque les moissons et fauchaisons absorbaient toute notre journée. On travaillait dur et la nourriture assez mauvaise et rationnée qu'on servait, était gagnée bien largement. Consignes, punitions de toutes sortes, y compris « Jules », c'est-à-dire attraper par les 2 oreilles le baquet de vidange des cabinets en plein air. Nos principales distractions selon les saisons, consistaient à la recherche de mangeaille, nids de corbeaux, écureuils, pêche au vairon, goujon et truite; nous possédions dans le creux d'un énorme rocher une cuisine improvisée, poêle, etc.

●●● Les aides cuisiniers étaient chargés de dérober l'huile et les assaisonnements utiles. Parfois la friture était cuite au lard et le ragoût de corbeaux à l'huile, selon les occasions et les possibilités.

Le directeur nommé Creuize était très sévère à l'école, au dehors très gentil. On l'appelait « Guillaume le tout puissant, longues jambes, court d'argent ». D'autres l'avaient surnommé « le ver-rat de la montagne », mais ceci regardait plutôt les électeurs : il était maire de l'endroit, c'est à dire de la commune de Fontans. Il avait une femme très pieuse et fort aimable et serviable vis-à-vis des élèves; quatre filles, l'aînée mariée à un professeur d'agriculture, Mme Caille. La seconde, Louise, même caractère de la mère, pas si jolie que la troisième, Marthe, et enfin la plus jeune, Victorine, qui était encore chez les sœurs à Serverette, et fort jolie aussi. Enfin un fils qui mal-

heureusement était sourd-muet, mais très intelligent et gentil. Marthe fut mariée à un négociant de Marvejols nommé Amat. Le jour de la noce, je fus désigné pour servir à table, mais mon service prit brusquement fin, car je renversais un plat d'huîtres sur les épaules de la mariée... Je fus relevé de mes fonctions aussitôt et envoyé à la cave pour soutirer le vin; je ne perdis rien au change.

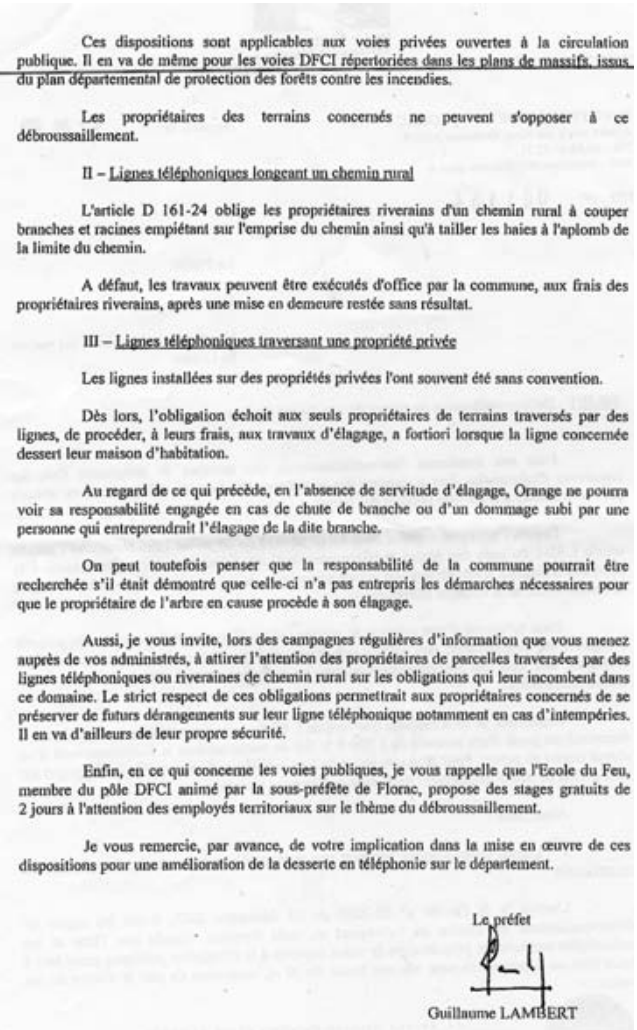
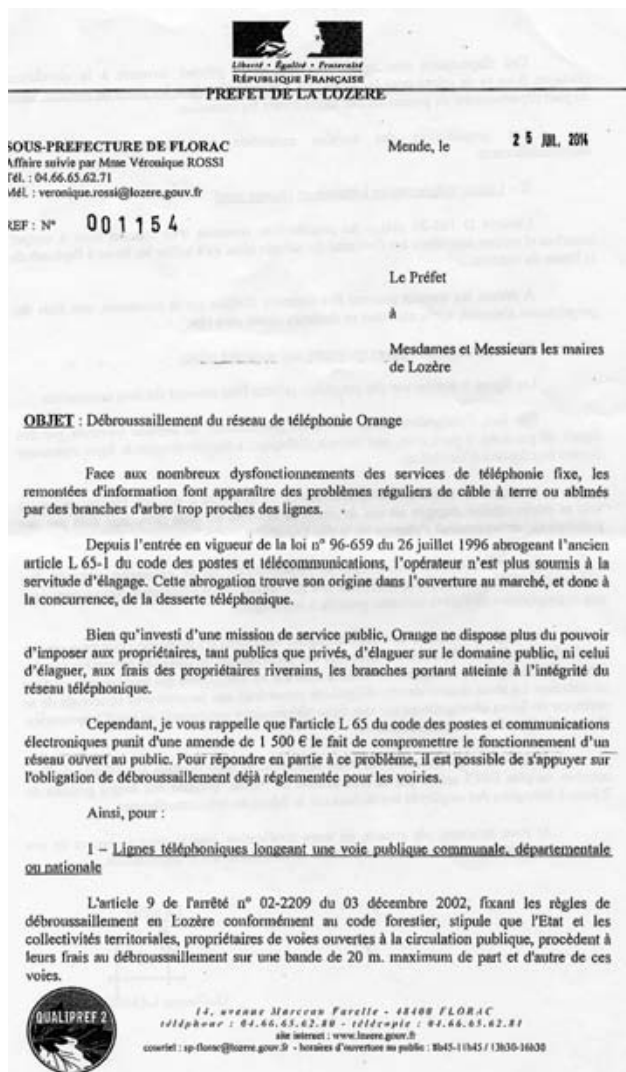
Tous les dimanches tout le monde allait au village à la messe, et nous, les trois protestants, étions chargés pendant ce temps là du nettoyage des cours; aussi je pris la décision d'aller moi aussi à la messe pour m'éviter cette corvée supplémentaire, ce qui m'attira les meilleures grâces de Mme et M. Creuize. J'en fus ravi et provisoirement il n'y avait pas de meilleur catholique, quoique protestant, en ce qui concernait l'assistance aux offices.

Mais cela ne dura pas longtemps, le curé de Fontans ayant remarqué ma présence, s'égarait dans son prêche à des réflexions malsonnantes pour les protestants. Ceci me dégoûta et mon assiduité s'en ressentit. Néanmoins je ne fus plus chargé de corvée à l'école le dimanche matin; on voulut bien fermer les yeux sur mon absence à la messe.

Suite...
au prochain numéro



Emile Felgerolles assis à droite



Prise de conscience de la part des pouvoirs publics? Nous y avons cru... Miracle, une lettre du préfet arrive dans notre boîte à lettre. Lecture en est faite au conseil municipal! Désespérant...

LETTRE PRÉFET

Première surprise, le Préfet ne fait référence qu'aux seuls problèmes liés à un élagage défaillant, qu'il qualifie au passage de « débroussaillage », travail bien différent de l'élagage.

Absolument aucun mot sur la maintenance défaillante, boîtiers ouverts, fils à terre, poteaux cassés et sur les délais de réparations dignes d'une autre époque.

Deuxième surprise, à travers des articles de loi, le préfet rejette complètement la responsabilité de l'entretien des lignes sur les propriétaires des terrains traversés! Ainsi les portions de lignes bordant les voies communales devront être nettoyées par la mairie et cette dernière devra faire procéder à l'élagage sur les terrains privés, avec ou sans accord des propriétaires et bien sûr à leur charge!

Bien sûr s'il vous venait à l'idée d'empêcher ces travaux vous vous exposez à une amende de 1500 euros!

Comble de la lettre, le fameux « débroussaillage » pourra être effectué sur une bande de 20 mètres de part et d'autre des voies. On peut imaginer le coût de l'opération et l'impact sur le paysage en plein cœur du Parc

National des Cévennes! La commune compte tout de même près de 30 kilomètres de lignes téléphoniques!

Une fois de plus, nous voici spectateurs du désengagement de l'état dans le maintien du réseau de téléphone fixe, un service public qui nous est si précieux, là où nos téléphones portables n'ont toujours pas de réseau et où notre fournisseur d'internet a fait faillite.

Prise de conscience ou pas, la fatalité est de mise et l'avenir s'annonce plus que pessimiste pour notre bon vieux téléphone.

Mathias Cornevaux

Fête de l'Abeille Noire & des gastronomies traditionnelles & innovantes à Pont-de-Montvert

Les 8 & 9 novembre 2014



La fête de l'Abeille Noire, c'est la fête d'un milieu propice au bien-être de l'abeille, celui de la châtaigneraie cévenole qui favorise sa présence parmi nous, et même sa prospérité.

L'abeille noire est issue d'un grand brassage génétique à l'échelle européenne. Par le jeu de l'évolution et de la sélection naturelle, elle apparaît il y a 20 000 ans dans le Sud de la France. Grâce aux méandres des Cévennes qui jouent un rôle de filtre, cette européenne avant la lettre, est encore bien présente dans ces vallées où elle a, pendant des millénaires, alimenté nos ancêtres. C'est un animal sauvage avec lequel l'apiculteur traditionnel pactise sans l'asservir, soucieux de conserver ses qualités originelles.

Son habitat naturel, le tronc de châtaignier, a donné lieu à une architecture subtile, le rucher tronc.

Aujourd'hui, cette apiculture traditionnelle nous frappe par sa beauté, sa pertinence biologique, et les perspectives gastronomiques qu'elle véhicule. Elle est emblématique d'une recherche de nouvelles perspectives en matière d'agriculture et d'élevage.

Nous vous invitons à explorer autour de cette abeille et de son habitat traditionnel le potentiel d'innovation ancré dans la châtaigneraie cévenole.

Venez partager avec nous les 8 et 9 novembre à Pont-de-Montvert, Cévennes, ces saveurs traditionnelles et innovantes dans un espace de dégustation.

Venez y rencontrer des agriculteurs qui innoveront au cœur de cette tradition. Venez goûter ce qu'ils élaborent autour des abeilles noires, des ruches troncs et de la châtaigneraie : miels, hydromels, produits de la châtaigne, vins naturels et cépages oubliés, fromages de chèvre, charcuteries...

Et comme agriculture inclut culture, au cœur du village, dans les cafés et les vieilles demeures, vous pourrez assister à des conférences traitant d'aspects passionnants et peu connus de l'agriculture.

Vous attend également une exposition inédite de photographies d'abeilles noires et de ruches troncs.



L'air de rien



●●● Et comme le disait un précurseur de la biologie :

« ... il n'est nul art au monde, auquel soit requis une plus grande Philosophie qu'à l'agriculture. »

Bernard Palissy (1563)

L'Arbre aux Abeilles

(Association loi 1901)

Grand Rue – 48220 Le Pont-de-Montvert

larbreauxabeilles@sfr.fr

Tél. : +33 (0)4 66 45 83 16 –
Yves Elie Laurent – Président

Mobile : +33 (0)6 68 14 87 78 –
Chantal Jean – Secrétaire

www.ruchetronc.fr

Le programme complet de la fête
est en ligne sur
www.ruchetronc.fr

Avec le soutien de

La commune du Pont-de-Montvert et de Sophie Pantel, conseillère générale.

Terra Rural Mont Lozère

L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le FeADER

La Région Languedoc-Roussillon

Le département de Lozère

Syndicat Intersyndical pour l'Aménagement du Mont Lozère

Communauté de Communes Hautes Cévennes

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

Communauté de Communes Villefort :

Communauté de Communes Goulet Mont Lozère

Agricultures et Territoires Chambre d'Agriculture Lozère

Nous remercions pour leur soutien à l'ensemble de notre action

La Banque Populaire du Sud

●●● L'équipe U11, fer de lance cette saison tant par ses résultats que par sa mentalité, terminait à la première place du tournoi sur 32 équipes, laissant présager un retour animé dans les Cévennes. Les U9 et U13 faisaient un tournoi honorable, en pratiquant un football de qualité. Après un dernier arrêt pour le repas, tout ce petit monde était récupéré par les familles aux alentours de 23 h. Ces jeunes pousses pouvaient alors s'endormir, la tête pleine de souvenirs autour d'un week-end riche et placé sous le signe de la convivialité et la camaraderie.

Les financeurs

Avec un budget de plus de 5 000 euros, les éducateurs et dirigeants de l'Entente ASTT Florac/EC Le Pont de Montvert ont du chercher tout azimut des subventions afin que ce projet se réalise. Les différentes communes, ainsi que les élus sollicités, ont tous répondu favorablement. C'est pourquoi, ils tiennent à remercier tous les partenaires qui ont contribué à mettre en place ce beau week-end, à savoir : les Communautés de Communes du Pays de Florac et du Haut Tarn et des Cévennes au Mont-Lozère, les communes de Barre des Cévennes, de Quézac, d'Ispagnac, du Pont de Montvert, de Vébron, Mme Sophie Pantel, M. Alain Argilier et M. François Gaudry, conseillers Généraux des cantons de Pont de Montvert, Florac et de Sainte-Enimie

ainsi que les services Jeunesse et Sport, les familles et les jeunes pour la vente de tickets de tombola afin de réduire le coût du séjour, et toutes les personnes qui ont encadré cet événement.

Les transports et bénévoles

Les sorties bien réussies prennent souvent leur source dans l'investissement personnel de certaines personnes, plus communément appelées « bénévoles ». Pour notre projet sportif, le coach de l'équipe réserve de l'ASTT Florac, Jean-François Martin, avait proposé son aide pour réduire le coût des transports. Titulaire du permis « transport en commun », il n'a pas hésité à proposer ses services et à transporter tous ces licenciés durant tout le week-end. Au-delà des qualités humaines qui caractérisent cette personne, l'ensemble des joueurs et dirigeants ne peuvent que le remercier à sa juste valeur, contribuant de facto à installer une ambiance chaleureuse au sein du groupe. D'autre part, comment ne pas remercier aussi Sophie Arbod pour avoir veillé, avec soin, au groupe de filles qui participait à cet événement.

Les deux minibus, propriété de l'ASTT Florac ont également été utilisés par les dirigeants pontois pour emmener les jeunes des différentes communes du canton de Pont de Montvert jusqu'à la capitale cévenole, Florac.



Trois questions à un coach :

Jérôme Bressieux

Quel a été l'objectif de ce séjour pour l'équipe que vous dirigez ?

L'objectif était triple pour ce séjour. Le premier visait à travailler sur la cohésion du groupe et le vivre ensemble. Le deuxième était culturel puisque les jeunes de l'entente ASTT Florac/EC Le Pont de Montvert ont pu visiter Vulcania. Enfin, le dernier était sportif.

Pourquoi avoir choisi un tournoi comme Issoire ?

Nous cherchions, en début de saison, un tournoi à l'extérieur du département afin que nos jeunes puissent se confronter à des équipes différentes de celles que nous avons l'habitude de rencontrer dans le championnat lozérien. Le tournoi d'Issoire, de dimension régionale, avec 32 équipes inscrites en U11, paraissait adapté à nos attentes.

Quel bilan tirez-vous de ces deux jours ?

Le bilan est très positif puisque nos jeunes footballeurs se sont très bien comportés dans les moments de vie quotidienne. Et pour conclure ce très beau week-end, ils ont remporté le tournoi U11. Cet excellent résultat nous a permis d'acquérir de l'expérience et confirme la grande qualité de ce groupe tant au niveau du collectif, mais aussi de la solidarité démontrée sur le terrain.

Les joueurs ont la parole

Pierre-Louis, milieu de terrain de l'équipe U11 : J'éprouve une grande fierté d'avoir remporté ce tournoi où nous avons été opposés à des équipes performantes. J'espère y retourner l'année prochaine en catégorie U13.

Élie, milieu de terrain de l'équipe U11 : J'ai passé un super week-end. Je me suis régalé à tous les niveaux ; tournoi, Vulcania et Hôtel. Par rapport aux autres tournois que j'ai effectués, le niveau était plus relevé. J'ai été heureux de remporter ce tournoi à l'extérieur de mon département. On a été solidaire et on s'est arraché à chaque match pour essayer de l'emporter. Je souhaiterais y retourner pour défendre notre titre, mais j'aimerais également faire un autre tournoi.

Noa, défenseur ; **Andie**, attaquante et **Allyson**, attaquante de l'équipe U9 :



Nous sommes satisfaits de ce petit séjour. Le trajet s'est bien passé et la visite à Vulcania était géniale avec en plus un petit tour par la boutique et une promenade en petit train. L'hôtel avec les copains était chouette et le tournoi était super même si c'était un peu fatigant après la journée de la veille.

Yann, gardien de but U9 : Les équipes étaient fortes. En tant que gardien, j'ai eu beau-

coup de travail et des arrêts difficiles à effectuer, même si mes copains ont bien défendu. J'ai bien aimé Vulcania et ce week-end a été super.

Paul, milieu de terrain des U9 : Ce week-end était super. On a rencontré quelques difficultés avec certaines équipes. J'avais beaucoup d'efforts à faire en tant que milieu de terrain. Ce tournoi nous a fait progresser. À l'hôtel, on était tranquille

avec les copains. Je me suis bien amusé à Vulcania.

Lélio, défenseur U9 : Le week-end était trop classe. J'ai adoré les jeux à Vulcania et les matchs contre les autres équipes étaient super, mais difficiles. J'ai adoré l'hôtel avec les copains.

Raphaël, attaquant U13, L'organisation était super. Le tournoi s'est très bien déroulé et est à renouveler.

La naissance du Projet et sa réalisation

Les catégories U13 avaient pour habitude de réaliser un tournoi sportif important afin de se confronter à d'autres équipes en dehors du département lozérien.

Les différents coaches, Christophe Marty, Stéphan Maurin, Jérôme Bressieux, Pascal Frazzoni, John Martin et Vincent Pibarot avaient répondu favorablement à la proposition de Michel Brouillet, dirigeant de l'ASTT Florac, pour effectuer ce type de projet. Ils souhaitaient par ailleurs ne pas s'engager dans un tournoi trop éloigné afin que chaque licencié profite du week-end et puisse ne pas être fatigué. En 2013, lors d'un tournoi à Chanac remporté par le club d'Issoire, des contacts avaient été noués avec les

dirigeants de ce dernier. Une invitation avait été lancée à laquelle l'Entente a répondu favorablement. Chacun des coaches s'occupa d'apporter la pierre à l'édifice. L'aventure pouvait alors débiter...

Les projets de l'Entente ASTT Florac/EC Le Pont de Montvert

Il est indéniable que les relations excellentes qui règnent entre nos deux clubs permettent d'envisager un avenir radieux. Les équipes jeunes sont bien encadrées et apportent beaucoup de satisfactions. L'ambiance entre les différents éducateurs est propice aux nouveaux projets. Il sera difficile de faire mieux que cette année, où l'ensemble des jeunes de l'Entente se sont vus offrir un maillot,

un short et une paire de chaussettes et ont participé à pas moins de quatre tournois. Nous tâcherons de faire aussi bien. Un projet est en cours de réflexion, à savoir l'accompagnement de tous les jeunes licenciés à une rencontre sportive de ligue 1 dans une grande ville (Marseille, Saint Étienne ou encore Montpellier) ainsi qu'une visite culturelle dans la dite ville. Là aussi, la cohésion de tous les éducateurs permettra sans aucun doute d'y parvenir.

Aussi, il est certain que l'Entente participera, comme cette année, à un grand tournoi, histoire de poursuivre sur cette excellente ambiance et de resserrer des liens déjà très forts et bien solides.

■
Stéphan Maurin



Ligaire al tortol

bièra, segon lo luòc ; aital lo gran madurava, la palha se secava.

Lo temps del fenejar acabat, tre l'alba o al calabrun per evitar lo desgrunament de las espigas, los buòus atelats als carris provesits de timonetas, carrejavan las garbas dels camps dusca a l'airal ont los òmes confeccionavan de vertadièras catedralas. Tot èra preste per l'escondeson: aquel jorn, tot lo vilatge se prestava la man ; que siá l'escodre en musica al flagèl , que siá lo calcatge amb los buòus, las vacas o la cavala, que siá lo tamborn per escodre , l'important èra de causir una bèla jornada. Mai lo solelh dardejava, mai lo gran se destacava de l'espiga desliurant un nivòl de posca qu'engodofava las narras, e mens la recòlta s'escaufava . Aquel jorn tot lo còr rajava l'aiga, la palha nafrava la pel, los uèlhs roges picavan e alara que la batusa d'un costat vomissia la palha que seria empalhèrada, de l'autre escupissia lo gran polsièrut que d'unes passavan al ventaire per lo triar de las espigas e lo netejar.

E lo vèspre, a la fresquièra, al despièch dels rens trencats, al despièch dels brasses e de las cambas escosents, la fèsta podia començar ; deman, dins la bòria vesina, seria un autre jorn.

Dempuèi, la meissonusas liusas, las batusas a motor, las meissonusas batusas an remplaçat los òmes ; se fai un trabalh formidable, las recòltas son gigantas mas los vilatges son muts, las fèstas de las meissons an fach lor darrèr badalh.

■
Alan Pantel



Escodeson amb la batusa a tamborn

dix, ou encore en meule selon les endroits. Ainsi rassemblé, le grain continuait à mûrir ; la paille séchait.

Une fois le temps de la fenaison achevé, au petit matin ou au crépuscule pour éviter que le grain ne s'échappe des épis, les bœufs attelés à des chars munis de «timonettes», charriaient les gerbes jusqu'à l'aire à battre où les hommes érigeaient de véritables cathédrales . Maintenant tout était prêt pour le battage ; tous les villageois mettaient la main à la pâte. Que ce soit le battage sous le coup de quatre du fléau, que ce soit le « calcage» par les bœufs, les vaches ou les chevaux, que ce soit avec la batteuse tambour, l'important était de choisir une belle journée. Plus le soleil dardait, plus vite le grain se délivrait de l'épi libérant un nuage de poussière qui obstruait les narines, et plus sûre serait sa conservation. Ce jour-là, tous les corps transpiraient, la paille blessait les peaux, les yeux rouges piquaient et alors que la batteuse d'un côté vomissait la paille qui était amenée dans la grange, de l'autre côté, elle crachait les grains poussiéreux qu'un groupe amenait au tarare pour ventiler les épis et les mauvaises herbes.

Et le soir à la fraîche, même si les reins étaient brisés, même si les bras et les jambes cuisaient, la fête pouvait commencer ; demain dans la ferme voisine serait un autre jour.

Depuis les moissonneuses lieuses, les batteuses à moteur, les moissonneuses batteuses ont remplacé les hommes ; il se fait un travail remarquable, les récoltes ont de très bons rendements mais nos villages en cette fin du mois d'août sont devenus muets : les fêtes des moissons ont rendu leur dernier souffle.

■
Alain Pantel

À Coline

(Pour ses quatre ans)

C'est Coline rose

Quand elle se réveille
Lorsque dehors
La montagne est rose
Rose de soleil
Mais ma Coline elle
Elle plus rose encore

C'est Coline verte

À midi croquant
Des brocolis crus
Lorsque dehors
La montagne est vert
Toutes portes ouvertes en
Mai quatre ans de Coline
Bien plus verts encore

C'est Coline rouge

Des heures de colère
Quand tous ses jouets
Vont valser par terre
Lorsque dehors
La montagne est rouge
Orage et tonnerre
Mais elle est moins rouge
Que ma Coline en colère

C'est Coline bleue

L'enfant qui s'endort
Lorsque dehors
La montagne est bleue
Bleue comme la lune
Comme ma Coline elle
Paisible s'endort

■
Paul Gachet

Déjà, rêve d'hier soir Espoir pour l'avenir

Retrouverai-je un jour

La chanson que j'ai dite

Cette nuit, car je l'ai dite

En rêve d'en bas

Une cour aveugle et sombre

Comme un puits où je devais chanter

Tant hauts étaient les murs

Si petit le carré plus gris clair

Figurant leur cime tant loin

Un peu comme dans un dessin

De Sempé Nicolas (le petit)

Devait ma voix y parvenir

Dont je n'ai pas idée qu'en

Disaient les paroles ici

Cherchons leur sentiment

Pourrait en survenir un rejeton

Pour l'avenir enchanté par

Seule jubilation du souvenir

■
Paul Gachet



Le PLAN de FONTMORT

M. Roger Lagrave nous fait parvenir le dernier « cahier » publié par les éditions Gévaudan – Cévennes et l'association « Sur les drailles et chemins camisards des Cévennes ».

Il a pour titre « Le PLAN de FONTMORT » présenté comme haut lieu dans la guerre des Cévennes.

Une première partie est consacrée aux 3 « rencontres » (batailles) opposant les troupes royales à celles des « attroupés », nom par lequel on désignait les huguenots révoltés.

- L'échauffourée du 26 juillet 1702 : Pierre Segulier dit « ESPRIT » y fut capturé. Il sera jugé et condamné à être brûlé vif en août, au Pont de Montvert.

- Le 31 juillet 1703, deuxième combat.

- Le 13 mai 1704 : l'embuscade du PLAN de FONTMORT présentée par Antoine Court, pasteur et historien.

Une deuxième partie parle des conséquences politiques et sociales de ces événements et des décisions historiques qui ont été prises : L'Edit

On peut acheter ce « cahier » directement auprès de

Roger Lagrave

Editions Gévaudan Cévennes
La Salle-Prunet

48400 Florac.

Tél : 04 66 45 02 03

de Nantes (Henri IV – 1598), l'Edit d'Alès (Alais à l'époque) (Louis XIII – 1629), l'Edit de Fontainebleau (Louis XIV en 1685 révoque l'Edit de Nantes), l'Edit de Tolérance (Louis XIV en 1782), et puis la Révolution.

Une place importante est réservée aux Droits de l'Homme et au rôle très important qu'y a joué Rabaut SAINT-ETIENNE, pasteur à Nîmes, élu du Tiers Etat aux États Généraux de 1789.

Un chapitre de cet ouvrage est consacré à l'obélisque qui a été érigé sur le site le 15 août 1887 pour les 100 ans de la promulgation de l'Edit de Tolérance. ■

Une menace programmée

Les 28 gouvernements de l'Union Européenne, dont le nôtre, ont demandé à la Commission européenne de négocier avec les États-Unis la création d'un grand marché transatlantique. Ce projet s'appelle « partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement ». Derrière ces mots se cache la plus grande menace non militaire jamais lancée contre les peuples d'Europe. Il s'agit d'appliquer complètement tous les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce qui visent à éliminer tous les obstacles à la concurrence et d'aller bien au-delà.

Les 28 gouvernements veulent se mettre d'accord avec les États – Unis sur trois objectifs :

- 1) Le premier, c'est d'éliminer au maximum les droits de douane entre l'UE et les USA. Pour exemple, si on les baisse dans l'agriculture où ils demeurent élevés ce sera une catastrophe pour l'agriculture européenne et pour les consommateurs.

- 2) Le deuxième objectif est de réduire, voire d'éliminer ce qu'on appelle les barrières non tarifaires. C'est-à-dire le démantèlement complet de l'appareil législatif et réglementaire des 28 états de l'UE chaque fois qu'une norme est considérée comme un obstacle à la libre concurrence. Cela vise aussi bien les normes sociales, alimentaires, sanitaires, phytosanitaires, environnementales, culturelles que les normes techniques.

- 3) Le troisième objectif, c'est de permettre aux firmes privées d'attaquer les législations et les réglementations des États quand ces firmes considèrent qu'il s'agit d'obstacles inutiles à la concurrence, à l'accès aux marchés publics, à l'investissement et aux services. Elles pourront le faire non plus devant les juridictions nationales, mais devant des groupes d'arbitrage privés, ce qui aura pour conséquence que ce seront ces firmes qui définiront les normes de la vie en société.



Ces accords s'ils sont adoptés dans les termes du mandat européen de négociation, s'appliqueront non seulement aux 28 États, mais aux Régions, Provinces, Lander, Départements, Communes... Ceci signifie qu'une réglementation municipale pourra être attaquée devant un groupe d'arbitrage privé si elle est perçue par un investisseur américain comme une limitation à son « droit d'investir ce qu'il veut, où il veut...et d'en retirer le bénéfice qu'il veut » (définition de l'investissement par les lobbies US).

Ces négociations, du GMT/TAFTA pour lesquelles les gouvernements européens ont accordé en juin 2013 un mandat à la Commission européenne, se déroulent dans le plus grand secret et la plus totale opacité. Elles dissimulent des choix de société dont les peuples sont tenus à l'écart.

Ce mandat n'a toujours pas été rendu public, ni par le gouvernement français, ni par la Commission européenne. (Les ministres PS et EELV français furent complices de ce secret). Il est connu parce que le document original, en anglais uniquement, a été divulgué par des gens qui ont un autre sens de la démocratie que ceux qui nous dirigent.

Mais le secret permet le mensonge.

Le mensonge consiste à faire croire que certains domaines ont été exclus du champ de la négociation.

Par exemple, les élus PS affirment que la Défense, les services audiovisuels et la culture ont été exclus de la négociation grâce à l'intervention du gouvernement français.

Premier mensonge, car la défense n'a jamais fait l'objet du mandat de négociation (en vertu des accords du GATT 1994, art. XX).

Deuxième mensonge : seul l'audiovisuel (art. 21 du mandat) est exclu du champ d'application de l'accord, mais il l'est provisoirement en vertu de l'art. 42, qui permet à la Commission Européenne d'introduire ultérieurement devant le conseil des ministres tout sujet n'ayant pas fait l'objet du mandat. Quant aux théâtres, aux opé-

ras, aux bibliothèques, aux musées, aux archives, ils tombent bien sous le coup de l'accord. Peut-on dire alors que la culture est extraite de la négociation ?

Il en va de même pour les normes environnementales ou agricoles. Les termes du mandat disent que « les mesures de chaque côté, (US/UE) doivent se fonder sur la science et sur les normes internationales d'évaluation scientifique des risques ». C'est bien là l'argument américain comme quoi il faut des preuves scientifiques pour imposer des interdictions. (Or les USA considèrent qu'il n'y a pas de justification scientifique pour interdire les OGM, le bœuf aux hormones, le poulet chloré, le porc à la ractopamine...).

Nous pensons qu'il en sera de même des « exigences » que croit pouvoir imposer notre gouvernement, face au démantèlement des services publics, au démantèlement du droit du travail, etc. déjà à l'œuvre dans bien des domaines.

Les élus ne peuvent en fait exercer comme ils le prétendent leur vigilance, car les parlements nationaux sont exclus de toute information ou association à la négociation.

N'oublions pas que les USA ne reconnaissent ni les conventions sociales de l'OIT, ni les accords internationaux en matière d'environnement, ni la convention sur la protection de la diversité culturelle et linguistique de l'UNESCO. Dans ces conditions, que peut-on attendre de notre principal partenaire ?

Même si on nous fait croire que le texte de l'accord pourrait être amendé par nos politiques, qui espèrent en exclure les normes sociales, environnementales ou sanitaires par exemple, c'est ignorer que tout ce qui se trouvera dans le texte final de l'accord, ou en sera exclu, pourra faire l'objet de nouvelles négociations au sein d'un « Conseil de Coopération réglementaire ».

Quel est ce mystérieux « Conseil » ?

C'est le piège tendu par l'art. 43 du mandat : « L'Accord mettra en place une structure institutionnelle en vue de garantir un suivi efficace des engagements découlant de l'Accord ainsi que pour promouvoir la réalisation progressive de la compatibilité des régimes réglementaires. »

En termes clairs, ce Conseil, institution échappant totalement au pouvoir démocratique, mais aussi aux états pourra hors de tout contrôle, revoir les champs d'application qui seront soumis à négociation. (À l'heure actuelle on ignore qui composera et qui contrôlera ce Conseil).

La Commission européenne propose que les résultats des négociations ultérieures ne soient plus soumis aux États membres. Dans ces conditions il n'y a plus aucune garantie que nos normes alimentaires, sanitaires, sociales... n'échappent à la concurrence et au diktat des grandes firmes multinationales, ainsi, et c'est là le plus grave que « l'arbitrage privé » de leurs intérêts supranationaux, ne s'imposent contre les états et les collectivités.

On nous trompe lorsqu'on prétend protéger notre choix de société, car tout ce qui échapperait à l'Accord de 2015, après négociation, pourra y revenir ultérieurement hors du contrôle et de la compétence des États, par la seule volonté d'un « Conseil de coopération réglementaire », institution supranationale hors d'atteinte de notre volonté démocratique.

Je ne souhaite là, que faire œuvre d'information auprès des citoyens que nous sommes, en diffusant des extraits du travail de Raoul Marc Jennar, auprès de qui vous trouverez de plus amples renseignements sur ce sujet, via son site internet. Chacun de nous saura trouver les moyens de refuser que nous soient imposés des règlements qui vont engager lourdement notre avenir ainsi que celui de tous les peuples européens.

Marie-Christine Lieber

Fraissinet de Lozère conseil municipal 1er juillet 2014

Présents :

Tous sauf Thierry Mazoyer
et Marie Lion (excusés)

secrétaire :

Christian Bégon

1/ Approbation du compte rendu du 20 Mai 2014 approuvé.

2/ Travaux STEP

- Fait à moitié.
- Reste les deux bassins et les raccordements.
- Travaux finis vers le 10/07/2014.
- Mise en service prévue pour fin juillet
- A priori pas de dépassement de budget.
- Demande au BE de fournir Plan conforme à exécution et recollement avec travaux exécutés.

3/ Demande de Mr et Mme Boissier :

- Dérogation pour mettre leur dernier enfant à l'école de Florac.
- Proposition du conseil Dérogation sur 3 ans seulement (5 pour; 4 contre).

4/ SIVU de l'Estournal

- 62 enfants, 4 classes.
- Le centre de loisirs va embaucher une personne pour les animations périscolaires.
- Contact des associations pour prendre en charge les enfants (accepté).
- Planning pas encore fixé.

5/ PLU

Prochaine réunion le
9/07/2014 à 14 h 30.

6/ Chantier international

- Rendement sur les Béals Pas au niveau espéré.
 - Sur la Cure : assez bien fait.
 - Les responsables n'ont pas été à la hauteur.
- Beaucoup de travaux de rangement et de nettoyage à faire par les élus après leur départ.

7/ Maison de Marie

- Réceptionnée mardi dernier à quelques détails près. Bien terminé.
- Super travail de Laurent Plagnes.

8/ PNC

- 3 réunions avec les communes faites.
- J-P Allier est élu au conseil d'administration.
- J-P Allier et C Bégon sont désignés comme référents de la communes.

9/ Alimentation en eau Non potable à RUNES

- L'ASTAF va contacter pour accord les propriétaires des terrains traversés
- Réunion prévue à RUNES fin juillet.

10/ Régularisation cadastrale des Clauzes

En cours.

11/ Relance ONF sur les captages

La municipalité a de nouveau signalé son désaccord sur le prix proposé.

12/ Infos Communauté de Communes

- Motion sur l'eau : Acceptée (9 pour; 0 contre)
- Présentation par J-P Allier des dossiers en cours : La ZAE de Masméjan finie fin de l'été.

13/ Question diverses

Autocollants pour les

containers a poubelle afin de rappeler les interdits : voir auprès du SICTOM par Christian.

- Éclairage public : les devis pour le changement des points lumineux à l'entrée du Pont ont été acceptés, mais pas mis en œuvre. Un devis sera demandé pour la Brousse (près des maisons de Didier Daudé et Danièle Buisson).

- Les travaux du Chemin de Monjol seront terminés prochainement.

Saint Andéol Conseil municipal 7 juin 2014

Ouverture de la séance :
9 h 45

À l'unanimité, approbation des comptes rendus des CM du 05/04/2014 et 27/04/2014

Informations diverses

- Réunion Syndicat Mixte Pays Cévennes : mercredi 11 juin à 18 h ; Loïc Jeanjean sera présent ; le conseil lui donne mandat d'interroger le syndicat sur les problèmes de connexion Internet et de voter pour l'élection du président

- Camille rappelle le fonctionnement du GAL et les projets soutenus (AMAC, Espinas, Stevenson, Champdomergue, CUMA Pendédis...)

Réunion d'information par Sophie Pantel du nouveau GAL le 12 juin à Florac ; Camille Lecat sera présent.

- Réunion CFD rapporteur

Loïc Jeanjean : présentation avant-projet définitif de la ligne verte.

Premier projet : 12 millions ; nouveau projet à 4,8 millions.

Saint Michel de Dèze s'est retiré du syndicat ; Cassagnas est contre le projet actuel.

Les prévisions CFD quant à l'attrait touristique du parcours : 10 000 à 20 000 pers/an.

Que fait St Andéol ? Possibilité d'itinéraire de déviation, Saint Frézal n'ayant pas de porte d'entrée, St Andéol a demandé un raccordement de l'Espinassas à la voie verte. Un deuxième itinéraire est à réfléchir, proposition de Loïc Jeanjean par Chaldecoste et Temple.

Jean-Claude Dautry rappelle l'existence d'un ancien chemin passant par Loubreyrou et raccordant la route des crêtes.

Le chantier a commencé sur du bénévolat ; reste à trouver les financements ; le Conseil Général est intéressé, le Conseil Régional s'est déjà engagé.

- Réunion 13 mai SIVOM ordures ménagères : Émilie Mermet-Bouvier suppléante était présente.

Redevance inchangée ; campagne de réduction de déchet par distribution de composteur financée par CC vallée longue.

Proposition de Daniel Mathieu de réduire le nombre de container à poubelle ou remaniement (4 à l'Église, 1 à Sambuget) ;

Idées débattues à la réunion : lombricompost ; recyclerie ;



Proposition de Loïc Jeanjean d'information sur le tri sélectif existant, Josette Roux demande le nettoyage des containers, Daniel Mathieu demande la fréquence des ramassages : sont-ils adaptés aux besoins ? Pourrait-on diminuer la fréquence en hiver ?

La taxe ménagère est obligatoire sauf logement insalubre.

Proposition de benne à ferraille, Camille Lecat doit appeler le SDEE.

Loïc propose de contacter Durand recyclage, mais ils ne reprennent que la ferraille or nous avons besoin de débarrasser les encombrants.

Réflexion autour de la possibilité de le faire faire par les employés municipaux.

DÉCISION : une information sera faite à tous les habitants de la possibilité une fois par an de demander à la mairie un rendez-vous pour enlèvement de tout objets encombrant (y compris épaves) sauf gravats à domicile.

Pour l'enlèvement d'épave : le PNC ne le fait plus, les épaves stationnent généralement sur des parcelles privées, voir avec épaviste local, la mairie décidera d'appeler à la demande des personnes ou de contacter les personnes pour leur proposer.

- Réunion avec Mme la sous-préfète le 5 mai 2014 étaient présents Camille Lecat et Jean-Claude Dautry.

Échanges sur les obligations de débroussaillage : l'état a donné mandat à l'ONF pour faire des contrôles : obligation 50 m autour des habitations et voiries communales.

Une réunion d'information organisée par l'ONF sera proposée aux habitants avant leur contrôle.

- Réunion le 7 mai avec la DDT à l'Espinassas et à Cabanis en présence de M. Yves Juin (DDT), Camille Lecat, Jean-Claude Dautry, Véronique Nunge, Émilie Mermet-Bouvier : propositions à faire à la DDT pour AG groupement forestier en août

- Procédure régularisation voie communale Vitaterne : la notaire doit prendre contact avec les propriétaires. Pour la régularisation il faudra se mettre d'accord sur le prix : Safer ? Euro symbolique ? la procédure suit son cours.

- Lancement maîtrise d'œuvre maison Rouverand : réunion prévue mercredi 11 juin à 16 h, demande d'agrément PLUS en cours, courrier envoyé à l'établissement public foncier L-R pour report de l'achat de la propriété en fin d'année.

- Rencontre avec Ségolène Dubois (chef de service DDT) présentation du nouveau conseil aux territoires en remplacement de l'ATESAT (aide aux petites communes pour travaux, maîtrise d'œuvre...). Pour simplifier, l'État propose de mettre en place un guichet unique pour les projets à multiples facettes (problématique d'eau, construction, assainissement, Natura 2000...) qui délivrera une autorisation unique, un certificat de projet ;

Nous souhaitons tester ce dispositif sur l'adduction d'eau de la commune.

- Pâturage de vache à l'Espinassas Céline Leroux, agricultrice au Rey au Collet

de Dèze, a de petites vaches Dexter Salers ; elle est intéressée par un pâturage à l'Espinassas.

Echanges avec Émilie Mermet-Bouvier pour un projet opérationnel en 2015.

Convention possible : vente d'herbe sur pied. 4 vaches et un taureau.

Pour les clôtures : barbelés trois fils, investissement de la mairie pour les piquets (définir au préalable les coûts de l'installation) ; Objectif tester un système d'exploitation original et reconquérir les terrains prés et vergers châtaignier pour préparer l'espace test. Proposition 1 mois 1/2 en rotation. Mme Leroux apportera cuve pour alimentation en eau.

Échanges sur les objectifs et les moyens. Daniel Mathieu, Loïc Jeanjean et Camille Lecat argumentent sur les différents moyens (vaches, ânes, passage tracteur...); la commune doit garder la main et faire les choix des animaux ; en cas de mise à disposition de pâturages, il y a un risque d'usure intensive ;

Loïc précise que la vache est un bon produit (viande, lait) ; Émilie Mermet-Bouvier rappelle que l'espace test nécessite au préalable de réaliser un diagnostic.

1. Dématérialisation des procédures administratives :

Dans le cadre de la dématérialisation des échanges entre la collectivité et les services de l'État, le conseil autorise M. le maire à signer la convention ACTES avec la Préfecture de la Lozère pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de

légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

À ce même titre, le conseil autorise M. le maire à contracter avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I dont la commune est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 200 €/an.

Le conseil autorise M le maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR 2014 pour le changement d'ordinateur et le coût d'achat et d'installation du logiciel A.GE.D.I (devis 1726 € HT).

2. Lancement du marché pour les travaux d'accessibilité mairie et temple à Lézinier, génie civil carrefour Linares/Lézinier ainsi qu'à l'Espinassas

Rappel accord de subvention 35 % de l'état et 35 % CG soit 2/3 du budget.

Reste à lancer le marché pour démarrer les travaux

Camille Lecat rappelle les aménagements prévus : rampe accès au temple avec guide roue et main courante ; rampe d'accès mairie et parking en bas ; une place handicapée est prévue à côté du départ de la rampe. Un accès sera autorisé pour les personnes accédant à la machine à laver.

Budget calculé par Camille Lecat environ 44 000 € HT dont une partie de garde-corps en métal pourra être réalisé par l'équipe communale (on reste dans le budget initial de 36 000 € HT).

Génie civil Espinassas (15 000/20 000 € HT) et génie civil AEP Lézinier.

Dossier de demande de subvention pour le génie civil Espinas et AEP Lézinière.

Le conseil municipal autorise M. le maire à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour les travaux susmentionnés.

3. Délibération modificative relative à l'élection des délégués de la commune au syndicat réémetteur de la Vallée Longue

Élection d'un deuxième délégué : Jean-Claude Dautry est élu à l'unanimité

4. Travaux d'enfouissement des réseaux électriques Samson-Pré Neuf

Révision de la participation communale : Nous n'avons pas tous les éléments pour prendre une décision Camille Lecat rappelle l'état du dossier et nous lit le courrier du SDEE ;

Échanges avec Éliane Petit suite à nouveau devis d'Orange autour de 10 000 €. Camille demande à Jean-Claude Dautry de reprendre le dossier qui sera soumis à délibération au prochain conseil.

5. Travaux d'extension électrique hangar Espinas et propriété bâtie Cabanis

Versement fond de concours au SDEE ; à faire 174 m linéaire qui partent du bistrot au hangar coût 814 € (sur 5658,22 €) pour la commune (par la même occasion : enfouissement tuyaux pompier, borne DFCI).

Pour Cabanis, participation de la commune à hauteur de 891 € (sur 24 456,52 €).

Pour la pose de câble Thomas Brasseur se charge du génie civil.

Accord pour l'engagement des travaux ci-dessous : voté à l'unanimité.

6. Programme voirie 2014

Modification plan de financement Jean-Claude Dautry rappelle les ambitions de la commune (faire plus nos ambitions doivent être revues à la baisse en raison des baisses de subventions (-7000 € de 19 000 € à 12 000 € ; toutes les communes étant subventionnées à 50 % sauf St Andéol à 31 %) et augmentation devis (+2000 €) contrairement à ce qui a été annoncé à la réunion de préparation du 27 avril à laquelle participait Jean-Claude Dautry.

La commune souhaite faire une réclamation sur le taux de subvention pour comprendre cette différence de traitement. La question se pose aussi de la fonction des réunions de préparation puisque les décisions sont prises après...

La commune doit donc amputer son programme de voirie de 16 000 €. Proposition de reporter les travaux du Cros en 2015.

La modification à 24 000 € du plan de financement est votée à l'unanimité.

Questions diverses

a. Commande de panneaux de signalisation (produit des amendes de police) : ajouter : Cazalou au carrefour de Vitaterne ; Lézinière mairie temple au carrefour de la Destourbe ; Les Chabanes 3X (carrefour de la route du Mas de Tourette, carrefour du Linarès et à rajouter carrefour route de Sambuget).

b. Chantier International du 26 juillet et 13 août : travaux aménagement accès public,

embauche possible budgétisée, bénévole Trevor Rowell, Marie Christine Lieber, rencontres à organiser.

c. Proposition formation premier secours AFPS voir avec le CCAS.

Fin de séance 13h



Présents :

MM. Alain Ventura, maire ; Jacques Hugon 1er adjoint ; Mmes Muriel de Gaudemont-Landais, 2ème adjoint ; Marie-Christine Lieber, 3ème adjoint Mmes Anne-Marie Didier ; Isabelle Duquenne ; Fabienne Salmeron ; MM. Marc Gourdon, Frédéric Moureau.

Absents excusés : Solène Renard (procuration à A-M Didier), Céline Mathieu, Secrétaire de séance : Mme Muriel de Gaudemont-Landais.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

• Compte rendu du 07/04/2014 : Adopté.

• Vote des 4 taxes directes locales pour l'année 2014 : M. le maire informe le conseil que le produit prévisionnel des taxes directes locales pour 2014, en maintenant les taux de 2013, est de 50 497 €. Il propose au conseil de maintenir ces taux pour 2014. Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes lo-

cales par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur l'année 2014 soit :

- Taxe d'habitation : 12.38 %.
- Foncier bâti : 13.11 %.
- Foncier non bâti : 240.52 %.
- CFE (cotisation foncière aux entreprises) : 16.27 %.

Subventions aux associations

M. le maire présente les demandes de subventions des associations pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer :

- 300 € à l'association CINECO.

- 150 € aux sapeurs-pompiers du centre de secours du Collet de Dèze.

- 50 € à l'association nationale des anciens combattants.

- 100 € (adhésion) à l'association Châtagnes et Marons des Cévennes.

- 100 € à l'association Epi de mains.

- 100 € à l'association Théâtre Clandestin.

- 160 € à l'association du Céfédé à la Ligne Verte.

- 20 € (adhésion) à l'Association Lozérienne pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (A.L.E.P.E).

• Augmentation du temps de travail de l'employé communal Philippe Abeillon de 28 à 35 heures hebdomadaires :

M. le maire présente au conseil les travaux réalisés en 2013 par les employés communaux ainsi que les travaux prévus en 2014, notamment les travaux en régie, c'est-à-dire les immobilisations que la collectivité crée pour elle-même.

Au regard de ces éléments, M. le maire propose d'augmenter le temps de travail de M. Philippe Abeillon de 28 h à 35 h hebdomadaires à compter du 1er juillet 2014 sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire se réunissant le 11 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil valide la proposition de M. le maire.

Vote des budgets primitifs 2014 :

M. le maire présente au conseil les budgets prévisionnels 2014 (budget général, budget logement social Arbousset, A.E.P, école primaire).

Le conseil, à l'unanimité, approuve les budgets présentés.

- Attribution des logements vacants (L'Arbousset et la Ponge) :

La commission interne d'attribution de logements s'est réunie le 12 avril afin de statuer sur les candidatures pour les deux logements de type 3 de l'Arbousset.

La candidature de Mme Muriel Saiz a été retenue pour le logement n° 1 (exposition sud-ouest) et celle de Mme Hélène Thouvenin pour le logement de n° 2 (exposition nord-est).

Il est rappelé que M. Othelet et Mme Courcol signent leur bail au 1er mai 2014 pour le logement de la Ponge suite au départ de M. et Mme Steinfeld.

- Le conseil s'organise pour la tenue du bureau de vote pour les européennes du 25 mai 2014

• Vue d'ensemble du budget général

Fonctionnement

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2014	356 660.36 €	284 565.00 €
Reste à réaliser exercice 2013	0 €	0 €
Résultat de fonct. reporté	0 €	72 095.36 €

Investissement

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2014	233 206.16 €	264 351.00 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Solde d'exécution reporté	31 144.84 €	
TOTAL investissement	264 351.00 €	264 351.00 €

TOTAL BUDGET GÉNÉRAL 2014

BUDGET (fonct. + inv.) 2014	621 011.36 €	621 011.36 €
-----------------------------	--------------	--------------

• Vue d'ensemble du budget annexe logement social Arbousset

Fonctionnement

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2014	19 437.51 €	23 350.00 €
Reste à réaliser exercice 2013	0 €	0 €
Résultat de fonct. reporté	3 912.49 €	0 €
TOTAL fonctionnement	23 350.00 €	23 350.00 €

Investissement

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2014	49 939.00 €	50 992.83 €
Reste à réaliser exercice 2014	38 122.00 €	46 348.00 €
Solde d'exécution reporté	9 279.83 €	0 €
TOTAL investissement	97 340.83 €	97 340.83 €

TOTAL Budget annexe logement social 2014

BUDGET (fonct. + inv.) 2014	120 690.83 €	120 690.83 €
-----------------------------	--------------	--------------

• Vue d'ensemble budget A.E.P

Fonctionnement

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2014	37 179.22 €	28 238.47 €
Reste à réaliser exercice 2013	0 €	0 €
Résultat de fonct. reporté	0 €	8 940.75 €
TOTAL fonctionnement	37 179.22 €	37 179.22 €

Investissement

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2014	50 022.06 €	48 920.28 €
Reste à réaliser exercice 2014	27 400.00 €	0 €
Solde d'exécution reporté	0 €	28 501.78 €
TOTAL investissement	77 422.06 €	77 422.06 €

TOTAL Budget A.E.P 2014

BUDGET (fonct. + inv.) 2014	114 601.28 €	114 601.28 €
-----------------------------	--------------	--------------

• Vue d'ensemble budget caisse-école primaire 2014

Fonctionnement

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2014	52 404.41 €	52 800.00 €
Reste à réaliser exercice 2013	0 €	0 €
Résultat de fonct. reporté	395.59 €	0 €
TOTAL fonctionnement	52 800.00 €	52 800.00 €

Investissement

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2014	0 €	698.25 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Solde d'exécution reporté	698.25 €	0 €
TOTAL investissement	698.25 €	698.25 €

TOTAL Budget caisse-école primaire 2014

BUDGET (fonct. + inv.) 2014	53 498.25 €	53 498.25 €
-----------------------------	-------------	-------------

- Point sur les travaux en cours et projets

- Projet vente parcelles viabilisées hameau de l'Ayrolle :

M. le maire présente au conseil un devis pour l'aménagement de réseaux (électricité, télécom, eau, assainissement). Le coût des travaux est estimé à 15 355 € HT. Ce projet reste à l'étude.

- Moulin du Salson :

Sous réserve d'acceptation du Groupement Forestier de St Frézal, la commune peut récupérer le bail emphytéotique du moulin du Salson suite à la dissolution de l'association Cévennes École de Vie.

Au préalable, il est nécessaire de s'interroger sur le (s) projet (s) que la commune entend développer au moulin du Salson, en partenariat avec le Parc National des Cévennes.

Après échanges, le conseil propose :

1. Programmer une commission interne
2. Contacter le PNC pour travailler sur un éventuel projet

Questions diverses

- S.I.V.U réémetteur TV de la Vallée Longue : après en avoir délibéré, le conseil désigne Frédéric Moureau délégué titulaire et Fabienne Salmeron déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du syndicat.

- Page web de la commune sur site de la communauté de communes : Frédéric Moureau va contacter Magali Martinez de

la cyber-base afin de rafraîchir la page web de la commune sur le site de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

- Office de tourisme : Muriel de Gaudemont-Landais a assisté au bureau de l'Office de Tourisme du 25/04/14 et présente au conseil les principaux thèmes abordés, notamment la question de la « réintégration » de la commune de Vialas à l'OT, les visites de fermes programmées au mois de mai et la possibilité que le Bistrot de l'Espinass devienne bureau annexe de l'OT.

- Réunion DDT – Zone de répartition des eaux (bassin versant des Gardons).

Frédéric Moureau a assisté à une réunion sur la ZRE du bassin versant des Gardons.

Par arrêté préfectoral le bassin versant des Gardons a été classé en ZRE ; la ZRE est un outil réglementaire ayant pour objectif de résoudre les déficits quantitatifs de ressource en eau.

Les prélèvements à usage domestique ne sont pas concernés par cet outil de contrôle (prélèvement inférieur à 1000 m³).

Les agriculteurs prélevant pour un usage non domestique (+ de 1000 m³) sont en revanche concernés par la ZRE ; ils doivent déclarer et demander autorisation auprès des services de la DDT pour prélever la ressource en eau. La date limite est fixée au 30 mai 2014.

- Marc Gourdon fait part au conseil qu'un mur soutenant un chemin communal s'est écroulé sur la parcelle A 699 au hameau de Vim-

bouches. Alain Ventura précise que ces dégâts ont été occasionnés par des entreprises effectuant des travaux dans le secteur.

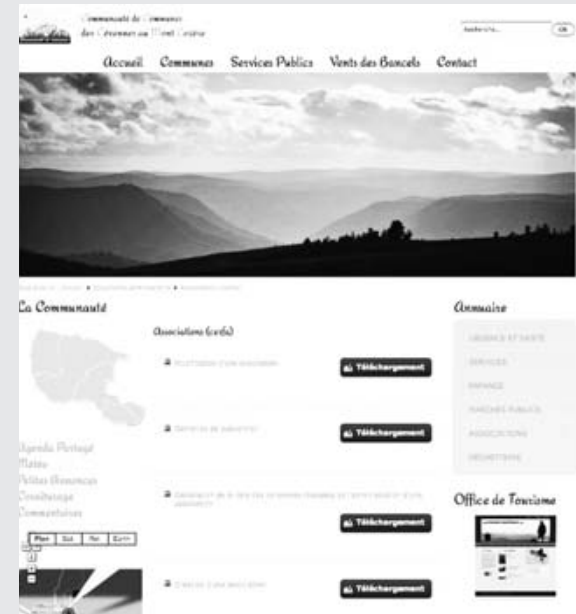
- Frédéric Moureau fait état d'un dysfonctionnement du réducteur de pression au hameau de Pénens Bas.

- Des problèmes d'écoulement d'eau dans les canalisations de la salle polyvalente et du logement communal du Temple sont rapportés par Fabienne Salmeron.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h 35

Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes, de la communauté de communes sur le site internet, ainsi que *tous les registres des délibérations de l'année 2011 à 2014* :

<http://cevennes-mont-lozere.fr>



www.cevennes-mont-lozere.fr

Le site d'infos qu'il vous faut!

Plusieurs rubriques ont vu le jour sur le site internet de la communauté de communes.

Tout d'abord un encart réservé à l'actualité sur la page d'accueil. Celui-ci permet une mise à jour constante de l'information. Nous souhaitons que cette rubrique soit la plus dynamique possible. Mais pour cela nous avons besoin de vous!

Événements, nouvelles activités, remarques, actualité des associations du territoire...



N'hésitez pas à nous faire passer vos articles et photos à l'adresse mail suivante: cybermdepondemontvert@gmail.com

conseil
communautaire
du
28 février 2014

Titulaires présents :
Jean-Pierre Allier (Fraisinet de Lozère); Jean-Claude Dautry (St Andéol de Clerguemort); Yves Elie (Le Pont de Montvert), Jacques Hugon (St Frézal de Ventalon); Camille Lecat (St Andéol de Clerguemort); Daniel Mathieu (Président) Jean-Marie Thoyer (Fraissinet de Lozère); Alain Ventura (St Frézal de Ventalon), Jean Paul Velay (St Maurice de Ventalon)

Suppléants présents :
Titulaire absent ayant donné procuration : Dominique Molines a donné pouvoir à Jean Pierre Allier

Excusés : Richard Metge, Michel Riou

Autres personnes présentes à la réunion : Philippe Galzin (président de l'office du tourisme, Josiane Dulac (trésorière de l'office de tourisme), Sylvie Van De Walle et Camille Maurin (animateurs de l'office de tourisme)

Camille Lecat a été nommé secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le président Daniel Mathieu, invite les conseillers à observer une minute de silence en mémoire de Jean-Claude Lieber, maire de St-Frézal de Ventalon et élu communautaire, décédé le 21 février 2014.

M. le président ouvre la séance et déclare que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 24 janvier 2014
Après quelques corrections, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Rencontre avec l'Office du Tourisme

Présentation est faite du travail effectué par l'office de tourisme.

Au niveau régional, on observe une progression de l'hôtellerie en milieu urbain et une baisse de l'hôtellerie en milieu rural, sauf en ce qui concerne les hébergements 3 épis ou 3 étoiles.

Sur notre territoire, une baisse de la fréquentation a été observée en 2013, notamment au printemps qui a été très pluvieux et malgré un automne en progression. Les séjours à la journée sont en progression.

Globalement, il semble que la clientèle fait évoluer sa demande vers plus de services « clé en main ». Il y a un enjeu pour le territoire et les prestataires à savoir intégrer dans leur offre ces évolutions. Un débat s'engage : l'enjeu est-il uniquement de monter en gamme au risque de ne s'adresser qu'à une élite, ou existe-t-il d'autres niches spécifiques auxquelles on peut répondre (séjours de santé, visites à la journée de publics régionaux...)?

Quelle que soit la réponse, c'est un enjeu majeur pour le territoire et les prestataires que de valoriser les produits locaux dans leur offre.

Des efforts structurels, sur lesquels les acteurs locaux

ont peu de prise, sont à faire pour améliorer l'accueil : aménagement par le CG du col de Finiels pour assurer le lien avec la station de ski du Mont Lozère, couverture 3G et 4G.

L'ouverture du distributeur de billet, il faut le souligner, par le Crédit agricole, a été très positive pour le commerce local.

Au niveau local, de meilleures synergies permettraient par exemple de trouver à coup sûr un restaurant ouvert au Pont de Montvert, même au creux de l'hiver et permettraient de combler le déficit de restauration le soir pour les résidents des chambres d'hôte.

- L'office de tourisme travaille sur le classement en catégorie II d'ici la fin de l'année 2014. Ce classement demande un travail conséquent pour constituer le dossier où il faut répondre et justifier de nombreux critères et procédures mises en œuvre. Il s'agit là d'une démarche qualité et de progrès dans la façon d'accueillir, de renseigner, de gérer les informations. Cela consiste à formaliser les méthodes de travail, à professionnaliser les outils d'accueil (WiFi, standard téléphonique, signalétique interne à l'OT Le bureau et les salariés sont pleinement mobilisés autour de cet objectif.

Afin de dégager du temps pour Camille Maurin et Sylvie Van De Walle, pour réaliser ce travail, une personne va être embauchée en contrat d'avenir à l'accueil.

- Par ailleurs, dans le cadre du projet Terra Rural, l'office travaille en lien avec le SIS Mont Lozère et les autres OT du massif sur des actions de promotion

du territoire et en particulier sur les visites de ferme, qui sont déployées au-delà du territoire du canton à l'échelle du massif.

À la fin des échanges avec les élus, M. le président de l'Office de Tourisme, Philippe Galzin, annonce qu'il a décidé de démissionner de son poste « suite à la décision de la commune du Pont de Montvert de ne pas adhérer à la Charte du Parc nationale des Cévennes ». Sa démission est effective immédiatement. Jean-Paul Velay, vice-président, assure l'intérim jusqu'à la réunion du nouveau bureau qui sera élu lors de la prochaine AG.

La prochaine AG de l'OT aura lieu après les élections municipales.

2. ZAE Masméjean

consultation pour les travaux de chaussée

M. le président expose que dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de Masméjean, il convient de lancer une consultation pour les travaux de chaussée et demande au conseil l'autorisation de lancer cette consultation.

10 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

3. Convention d'adhésion au service médecine préventive – renouvellement

Daniel Mathieu, président expose que la communauté de communes, en tant qu'employeur public, doit adhérer à un service de médecine préventive. La convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Lozère étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour 4 ans.

Certains élus font part du manque de suivi de ce service par le centre de gestion. Le conseil décide donc de demander un autre devis au CMIST Gard/Lozère avant de choisir l'organisme chargé du service de médecine préventive des agents de la communauté.
DÉLIBÉRATION AJOURNÉE

4. Agence technique départementale « Lozère Ingénierie » : Adhésion et approbation des statuts

Daniel Mathieu, président expose que l'assistance technique accordée par les services de la DDT, dans le cadre de la convention ATESAT, ne seront pas renouvelées par l'État. Pour assister notre collectivité dans le montage technique et financier de nos opérations (Assistance à maîtrise d'ouvrage, pré-diagnostic, conseils...), il convient donc de nous appuyer sur le nouveau service proposé par le Conseil Général : Lozère Ingénierie. Il convient donc d'adhérer et d'approuver les statuts de Lozère Ingénierie, établissement public administratif. La cotisation annuelle est de 0.20 € HT/hab et les prestations seront facturées soit en fonction du temps de travail des agents, soit en fonction du montant des travaux réalisés.

10 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITÉ

5. Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc : Adhésion 2014

L'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc porte depuis plusieurs années une démarche de classement en

appellation d'origine protégée (AOP) de la châtaigne des Cévennes. Un tel classement serait bénéfique pour l'économie du territoire et serait un signal positif pour la remise en état des vergers abandonnés. Cette association est portée par des producteurs. Une cotisation de soutien de 300 € est demandée aux intercommunalités.

Daniel Mathieu président de la communauté de communes, également président de l'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc, ne participe pas au vote.

10 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITÉ

6. Budget principal : Ouverture anticipée de crédit d'investissement

Le Président rappelle la délibération n° 07.01.13 approuvant la construction d'un parc de contention pour animaux et le plan de financement du projet pour un montant de 24 321.86 € (TTC).

Il précise que le coût des travaux réalisés en 2013 a fait l'objet d'un dépassement et que l'Ets Matose qui a réalisé les travaux présente sa facture d'un montant de 4 348.66 € (TTC),

Considérant que les crédits alloués à l'opération d'investissement, sur le budget 2013, d'un montant de 24 321.86 € deviennent insuffisants pour régler la facture à l'Ets Matose,

Considérant que conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le président peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Il propose au conseil communautaire d'ouvrir, par anticipation, des crédits d'investissement au budget 2014 comme suit : Opération 980, article 2145 (construction sur sol d'autrui) : 891.02 €

10 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITÉ

7. Parc de Contention pour animaux : prise en charge du surcoût d'investissement

Le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé dans sa délibération n° 07.01.13 le plan de financement pour la construction d'un parc de contention pour animaux pour un montant de 24 321,86 € TTC. Un dépassement du coût prévisionnel de 891.02 € a été constaté et de plus la non-récupération du FCTVA, pour 3903.46 €, non prévue à l'origine du projet, sera à supporter.

Il propose de répartir le surcoût de 891.02 € en 3 parts égales de 297.00 € : commune du Pont de Montvert, commune de Fraissinet de Lozère, commune de St-Maurice de Ventalon. Le reste des surcoûts est pris en charge par la communauté de communes.

10 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITÉ

8. Règlement d'attribution des subventions CEL

Le Président expose à l'assemblée les travaux du Comité des financeurs qui informe que les demandes de subvention ont fortement évolué pour la période 2013-2014, et la Communauté de Communes ne possède pas les moyens financiers de prendre en charge cette évolution,

Le comité des financeurs précise que la CCCML reste un levier qui cautionne les associations auprès d'autre partenariat et doit ainsi se porter soutien aux actions de l'ensemble des demandeurs. C'est à ce titre qu'il a décidé d'élaborer un règlement d'attribution des subventions aux associations qui précise son champ d'application et d'intervention. Le Président propose à l'assemblée d'adopter le règlement d'attribution des subventions aux associations, de le diffuser, préalablement à toute demande, à l'ensemble des porteurs de projets.

10 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITÉ

9. Subvention à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert

Le Président propose au conseil communautaire de voter la subvention de fonctionnement d'un montant de 22 500.00 € à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert, pour l'année 2014.

Cette subvention sera versée en deux acomptes, un acompte au 1er semestre 2014 et le solde au 2° semestre 2014.

Cette subvention sera versée sous forme d'acompte comme suit :

- 12 500 € au cours du premier semestre 2014
- 10 000 € au cours du second semestre 2014

10 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITÉ

10. Association Trait d'Union : Nomination d'un commissaire aux comptes

Le Président informe l'assemblée que le conseil communautaire doit donner son avis sur le choix du

commissaire aux comptes engagé par l'association Trait d'Union.

Commissaire aux comptes : Midi Centre, 12 000 Rodez Missions : procédure de contrôle interne par rotation annuelle sur l'ensemble des fonctions de l'association, revue spécifique du cycle personnel, contrôle des comptes et notamment subventions et prise en compte de la fiscalité des organismes à but non lucratif et traitement des particularités du secteur associatif pour l'établissement de l'annexe comptable, analyse des documents et obligations juridiques. Coût de la prestation pour l'année 2013 : 3 150 € (ht)

10 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Alain Ventura et Jacques Hugon signalent que du mobilier à la crèche de St-Frézal de Ventalon a été transféré par l'association Trait d'Union au Pont de Montvert sans que les élus de St-Frézal de Ventalon n'aient été préalablement avertis.

Le conseil peut comprendre que l'association Trait d'Union ait à fonctionner et à gérer le matériel, mais le conseil regrette unanimement cette absence de communication, alors qu'il est question de réouverture de l'accueil à St-Frézal de Ventalon sous forme de relais d'assistantes maternelles.

La compétence petite enfance portée par la communauté de communes et conventionnée avec l'association Trait d'Union nécessite une couverture du service sur l'ensemble du territoire communautaire et l'implication de tous les acteurs autour de ce projet.

11. État d'avancement des projets en cours

Maison de Marie, Hameau de l'Espinas, ZAE de Mas-méjean, Sage Tarn Amont, Mesures 341B (Terra Rural), Gendarmerie du Pont de Montvert

- Maison de Marie : Les travaux sont bien avancés. La visite avec le porteur de projet intéressé pour louer la maison et l'atelier doit avoir prochainement lieu avec Jean-Pierre Allier.

- Hameau de l'Espinas : Le DCE pour la réhabilitation de la ruine est lancé. L'ouverture des plis est prévue le 21 mars à 14 h. Un avenant de 259.53 € TTC a été accepté.

- ZAE Mas Méjean : Jean-Paul Velay et Sophie Pantel ont appelé Henri Blanc, président de la commission économique au CG, pour débloquent l'aide du CG qui selon le règlement d'attribution des subventions du CG ne peut être attribuée du fait de l'absence de PLU sur la commune. La spécificité de St-Maurice de Ventalon - qui a plus de 90 % de sa superficie en cœur de Parc national - a été invoquée pour justifier l'absence de PLU ou de carte communale. Par ailleurs, une réponse de la part du PNC est attendue concernant la subvention sur le mur en pierres sèches. Si ces aides ne sont pas accordées, le mur en pierres sèches pourrait alors ne pas pouvoir être réalisé.

- Sage Tarn Amont : Jean-Pierre Allier a assisté à Millau de la signature du contrat de bassin. Le SAGE est actuellement géré par le SIVOM Grand Sites, alors que le bassin versant concerné est bien plus grand que les gorges du Tarn, ce qui nécessite de multiples

conventions. Les enjeux qualitatifs et les menaces de pollutions des eaux à gérer semblent plus se situer sur les zones karstiques des Grand Causses où l'on observe un accroissement des surfaces cultivées, que sur le Mont Lozère.

- Mesures 341B (Terra Rural) : Une réunion de coordination a eu lieu le 18 février avec la Communauté de communes, l'office de tourisme, la Chambre d'agriculture, et les associations Epi de Main et L'Arbre aux abeilles.

8/9 novembre : fête de l'abeille noire et des gastronomiques traditionnelles et innovantes au Pont de Montvert

OT Pont de Montvert : Animation visites de fermes sur le Mont Lozère. OT de Villefort : travail autour des circuits courts dans les restaurants.

Épi de Mains : organisation d'une fête de la châtaigneraie le 10 mai puis à l'automne et conception d'un sentier de découverte de la châtaigneraie à l'Espinas.

Chambre d'agriculture : réalisation de diagnostics de châtaigneraie, animation foncière...

- Gendarmerie du Pont de Montvert : Les marchés de travaux ont été signés le 27 février. Une réunion préparatoire avant le commencement du chantier a eu lieu. Avant de commencer les travaux, il faut déplacer un poteau incendie et un luminaire (en lien avec commune du Pont de Montvert)

12. Points divers

- Chantiers internationaux avec Solidarité Jeunesse : 3 chantiers à Fraissinet, au Pont de Montvert, et à

St-Andéol de Clerguemort vont être organisés sur le territoire de la communauté de communes. Une association locale de Solidarité Jeunesse a été créée et a un projet d'accueil à l'année de volontaires internationaux sur le territoire. Clémence Mallet est porteuse de ce projet et la communauté de communes suivra avec attention le développement de ce projet.

- Dématérialisation des documents : Il va falloir investir dans du matériel (ordinateur, scanner) pour faciliter le travail de transmission des documents administratifs à la préfecture.

- La carte des nouveaux cantons vient d'être publiée. Seule modification à l'échelle du département : St-Andéol de Clerguemort et St-Frézal de Ventalon ont été retirés du canton de St-Etienne du Valdonnez pour être rattachés au canton du Collet de Dèze, ce qui sépare notre intercommunalité en deux cantons, alors qu'il n'y en avait qu'un sur le projet initial...

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 17 h 45

conseil
communautaire
du
10 avril 2014

Titulaires présents :
Fraissinet de Lozère :
Jean Pierre Allier ;
Gilbert Roure ; Dominique
Molines ; Yves Commandre
Le Pont de Montvert :
Alain Jaffard ; François
Folcher ;

*Frédéric Folcher ; Stéphan Maurin
St Andéol de Clerguemort :
Camille Lecat ;
Jean Claude Dautry ;
Véronique Nunge
St Frézal de Ventalon :
Alain Ventura ; Jacques Hugon
St Maurice de Ventalon :
Jean Paul Velay ; Michel Riou ;
Matthias Cornevaux titulaire absent ayant donné procuration : Muriel De Gaudemont-Landais a donné procuration à Alain Ventura
Excusés :
Autres personnes présentes à la réunion :
Jacques Hugon a été nommé secrétaire de séance.*

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du Président

En l'absence de Daniel Mathieu, Président sortant, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Jaffard, Vice-président sortant. Après avoir honoré le travail des conseillers communautaires sortants, notamment l'investissement de Daniel Mathieu Président sortant, après avoir exprimé une pensée particulière pour Jean Claude Lieber décédé récemment, Alain Jaffard souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et déclare les nouveaux membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean-Claude Dautry, doyen d'âge, préside la suite de la séance, effectue l'appel nominal de chaque délégué, et invite le Conseil à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et lance

un appel à candidature au poste de président.

Se déclare candidat : Monsieur Jean-Pierre Allier
Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret sous le contrôle du président doyen d'âge et de deux assesseurs Messieurs Gilbert Roure et Jean-Paul Velay.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Jean Pierre Allier a obtenu 17 (DIX-SEPT) voix

M. Jean-Pierre Allier, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère et est installé immédiatement dans ses fonctions.

2. Détermination du nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau

Monsieur Jean-Pierre Allier, installé immédiatement dans ses fonctions de Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, préside la suite de la séance.

Le Président expose à l'assemblée qu'avant de procéder à l'élection des vice-présidents, il convient d'en déterminer le nombre. Suivant l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ou par dérogation à 30 % sans excéder le nombre de quinze. Après débat, l'assemblée

décide de fixer le nombre de Vice-présidents à 4 dans la limite des 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3. Élection du ou des vice-présidents et autres membres du bureau

Monsieur Jean Pierre ALLIER, Président invite le Conseil à procéder à l'élection des Vice-présidents conformément aux dispositions prévues à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle que l'élection des Vice-présidents intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier Vice-président.

Élection du premier Vice-président :

Après un appel de candidature, se déclare candidat : Monsieur Camille Lecat

Il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

M. Camille Lecat a obtenu 17 (dix-sept) voix, soit la majorité absolue. Il est proclamé premier Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du deuxième Vice-président :

Après un appel de candidature, se déclare candidat : Monsieur Alain Jaffard

Il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, les résultats

sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0

• Suffrages exprimés : 17

• Majorité absolue : 9

M. Alain Jaffard a obtenu 17 (dix-sept) voix, soit la majorité absolue. Il est proclamé deuxième Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du troisième Vice-président :

Après un appel de candidature, se déclare candidat : Monsieur Alain Ventura

Il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0

• Suffrages exprimés : 17

• Majorité absolue : 9

M. Alain Ventura a obtenu 17 (dix-sept) voix, soit la majorité absolue. Il est proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du quatrième Vice-président :

Après un appel de candidature, se déclare candidat : Monsieur Jean Paul Velay

Il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0

• Suffrages exprimés : 17

• Majorité absolue : 9

M. Jean Paul Velay a obtenu 17 (dix-sept) voix, soit la majorité absolue. Il est proclamé quatrième Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

4. Délégations au Président et aux membres du bureau ou à d'autres membres

Le Président expose à l'assemblée que L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes, le Président propose à l'assemblée d'utiliser cette faculté prévue par le CGCT pour les délégations suivantes :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90.000,00 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- la réalisation des emprunts d'un montant inférieur à 90.000,00 € destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20.000,00 € H.T.

- d'intenter au nom de la communauté de communes dans toutes actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans toutes actions intentées contre elle ;

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté de communes.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le président rendra compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Le Conseil autorise le Président à déléguer certaines de ses fonctions aux Vice-présidents.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Règlement intérieur du conseil communautaire

Le Président indique à l'assemblée que l'article L2121-8 du C.G.C.T. impose aux communes de + de 3 500 habitants d'établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal. Cette disposition est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Il précise que le règlement intérieur a pour finalité de permettre au conseil communautaire de s'appliquer, dans le respect des droits de chacun des élus, des mesures d'organisation interne propres à faciliter son fonctionnement.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Désignation des représentants dans les différentes commissions internes et organismes extérieurs

Le Président rappelle à l'assemblée que la CCCML doit être représentée dans commissions internes et organismes extérieurs par des délégués communautaires. Il propose au conseil d'élire les délégués titulaires et suppléants des commissions et organismes extérieurs comme suit :

Commission des marchés

Le Président est membre de droit de cette commission permanente

- Délégués titulaires :

Camille Lecat
Jean Paul Velay
Alain Ventura

- Délégués suppléants

Yves Commandre
François Folcher
Alain Jaffard

Copil Enfance & Jeunesse

Le Président est membre de droit de cette commission permanente

- Délégué titulaire :

Stéphan Maurin

- Délégué suppléant

Camille Lecat

Comité des financeurs

CEL

Monsieur Jean Pierre Allier, Président du Comité des Financeurs,

Madame Dominique Molines, Messieurs Jean Claude Dautry, Jacques Hugon, Stéphan Maurin, Jean Paul Velay.

Copil Maison d'Accueil de Fraissinet de Lozère

Mesdames Muriel DE Gaudemont-Landais, Dominique Molines, Messieurs Jean Claude Dautry, Frédéric Folcher, Camille Lecat, Gilbert Roure, Jean Paul Velay.

Copil ZAE MASMEJEAN

Madame Véronique Nunge, Messieurs Matthias Comevaux, Jean Claude Dautry, François Folcher, Camille Lecat, Michel Riou, Jean Paul Velay.

syndicat mixte du Pays des Cévennes

- Délégué titulaire :

Alain Jaffard
Alain Ventura

Jean Paul Velay
Nils Bjornson Langen

- Délégué suppléant :

Frédéric Folcher
Muriel De Gaudemont-Landais

Matthias Comevaux
Jean Pierre Allier

Camille Lecat
Groupe de Travail :

Aménagement territoire

PLU : Alain Jaffard, Jean Pierre Allier, Muriel De Gaudemont-Landais

Technologie de l'information et de la communication : Camille Lecat, Magali Martinez

Tourisme : Jean Paul Velay, Camille Lecat, Nils Bjornson Langen

Conférences des Présidents : Jean Pierre Allier, titulaire et Camille Lecat, suppléant

Maison de l'Emploi de la Lozère

Délégué titulaire

Jean Pierre Allier

Délégué suppléant

Véronique Nunge

Association GAL Cévennes

Monsieur Jean Pierre Allier

Mission Locale de la Lozère

Délégué titulaire :

Jean Pierre Allier

Délégué suppléant

Véronique Nunge

Comité National de l'Action Sociale :

Collège élus :
Jean Pierre Allier
Collège agents

SPANC
Élodie Martin

Délégué titulaire :

Alain Jaffard

Délégué suppléant

Alain Ventura

ASA DFCI

Délégué titulaire :

Gilbert Roure

Délégué suppléant

Jacques Hugon

Association de valorisation des espaces causses et Cévennes :

Délégué titulaire :

Jean Claude Dautry

Délégué suppléant

Alain Jaffard

Lozère Ingénierie

Monsieur Alain Ventura

SCIC Le Relais de l'Espinas

Délégué titulaire :

Jacques Hugon

Délégué suppléant :

Jean Paul Velay

Syndicat intercommunal AGEDI :

Monsieur Jean Pierre Allier

Centre de Gestion de la Lozère :

Délégué titulaire :

Jean Pierre Allier

Délégué suppléant :

Alain Ventura

17 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

7. Redécoupage cantonal

En application de la loi du 17 mai 2013, Guillaume Lambert, Préfet de la Lozère, a exposé devant le Conseil Général, réuni en assemblée, le projet de décret délimitant les nouveaux cantons du département de la Lozère qui seront effectifs au prochain renouvellement général des conseils départementaux en mars 2015. Le département comptera alors 13 cantons au lieu de 25 aujourd'hui. La finalité de la réforme repose sur deux grands principes d'intérêt général : l'accès des femmes et des hommes aux mandats

électoraux et fonctions électives, et l'égalité du suffrage.

Dans sa délibération 2014-013 du 24 janvier 2014, la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère a émis son désaccord sur le projet de redécoupage cantonal au motif que le projet de redécoupage cantonal est établi sur un territoire démographique au détriment d'un territoire de projets et de bassin de vie, et au motif qu'aucune concertation avec les élus des communes et communautés de communes n'a été organisée.

Considérant que Monsieur le Préfet de la Lozère a modifié le projet initial de carte des nouveaux cantons, Vu le décret 2014-245 du 25 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Lozère, Le Président expose à l'assemblée les modalités du décret susvisé et précise que les critères devant guider le redécoupage cantonal ont été établis de longue date par la jurisprudence et confirmés par le Conseil d'État dans l'avis qu'il a rendu à la demande du Gouvernement. Ces critères ont été repris dans le projet de Loi du Gouvernement (article 23) qui modifie l'article L.3113-2 du CGCT.

Le Président indique que le décret sépare les Communes membres de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère. Ainsi, les communes de Fraissinet de Lozère, Le Pont de Montvert et Saint-Maurice de Ventalon sont incluses dans le périmètre du futur canton de Saint Étienne du Valdonnez qui comptera 27 communes

avec une population effective de 6 791 habitants. Les communes de Saint Andéol de Clerguemort et Saint Frézal de Ventalon seront rattachées au futur canton du Collet de Dèze qui comptera 23 communes avec une population effective de 4794 habitants.

Si le décret 2014-245 qui doit prendre pour seule référence le critère démographique, fondé sur un encadrement strict de la population de chaque canton par rapport à la population moyenne, force est de constater qu'il remplit relativement cette exigence. En effet, au regard du tableau ci-après retraçant le modelage des nouveaux cantons, la disparité démographique est flagrante, portant ainsi un réel déséquilibre de représentativité.

De plus, l'attachement des Communes membres de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère à rester dans le même canton est dans l'alignement des vœux du Président de la République qui lors des états généraux d'octobre 2013 s'est engagé, à travers la mise en place de ce mode de scrutin, à répondre au besoin d'un ancrage territorial.

Enfin, la partie sud du futur canton n° 13 est séparée de ce dernier par une barrière géographique infranchissable en période hivernale du mois de novembre au mois de mai, créant une rupture de la continuité territoriale à l'intérieur d'un même canton, Le Mont Lozère. C'est ainsi que les communes membres de la Communauté de communes pourraient être rattachées au canton de Florac qui est en déficit de 17.71 % de po-

pulation en rapport à l'écart du plus petit au plus grand des cantons de Lozère. L'ajout de notre périmètre au canton de Florac porterait sa population à 5 749 habitants, réduisant ainsi cet écart.

Au regard de tous ces éléments, le Président propose à l'assemblée d'autoriser le Président à porter, au nom de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, un recours auprès du Conseil d'État pour excès de pouvoir portant annulation du décret n° 2014-245 portant délimitation des cantons dans le département de la Lozère et publié au Journal Officiel de la République française le 28 février 2014.

17 VOIX POUR, ADOPTE
A L'UNANIMITE

8. Fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président et les vice-présidents

Le Président propose à l'assemblée de fixer des indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents conformément au code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, L 5211-12, L 5211-13 et L 5214-8, pour les communautés de communes de 500 à 999 habitants,

Après débat, le Président propose à l'assemblée de fixer les indemnités pour le Président et le 1er vice-président comme suit :

Président : 16.28 % de l'indice brut 1015.

1er Vice-président : 8.29 % de l'indice brut 1015.

Considérant la décision à prendre, le Président et le 1er Vice-président n'ont pas

pris part au vote.
13 VOIX POUR, 2 ABS-
TENTIONS, 2 REFUS DE
VOTE, ADOPTÉE

Les sujets à l'ordre du jour
étant épuisés, la séance se
termine à 23 heures.

conseil
communautaire
du
24 avril 2014

Titulaires présents :
Fraissinet de Lozère :
Jean Pierre Allier ;
Gilbert Roure ; Dominique
Molines ; Yves Commandre
Le Pont de Montvert : Fran-
çois Folcher ; Frédéric Fol-
cher ; Stéphane Maurin
St Andéol de Clerguemort :
Camille Lecat ; Jean Claude
Dautry ; Véronique Nunge
St Frézal de Ventalon :
Alain Ventura ; Jacques
Hugon ; Muriel De Gaude-
mont-Landais
St Maurice de Ventalon :
Jean Paul Velay ; Michel
Riou ;
Titulaire absent ayant
donné procuration : Alain
Jaffard a donné procuration
à Stéphane Maurin
Matthias Cornevaux a don-
né procuration à Jean Paul
Velay
Excusés :
Autres personnes présentes
à la réunion :
Alain Ventura a été nommé
secrétaire de séance.
ORDRE DU JOUR :

1. Création de poste – rapporteur Jean Pierre Allier

Depuis le mois de mars
2014, deux agents de la
Communauté de Communes

Désignation du lot	Entreprise retenue	Adresse
Lot 1 : Maçonnerie	CHAPELLE	48400 - COCURES
Lot 2 : Charpente couverture zinguerie	LEROUXEL	48000 - BARJAC
Lot 3 : Rejointement à la chaux	sans suite	
Lot 4 : Menuiseries exté- rieures bois	MENUISERIES ROUMEJON	30480 - CENDRAS
Lot 5 : Serrurerie	SARL GAILLARD	48300 - LANGOGNE
Lot 6 : Doublages cloisons peinture	attribution en attente	
Lot 7 : Menuiseries inté- rieures	MENUISERIES ROUMEJON	30480 - CENDRAS
Lot 8 : Électricité	ROURE Philippe	48220 - FRAISSINET DE LOZERE
Lot 9 : Plomberie sanitaire chauffage	NATALI	48160 - LE COLLET DE DEZE
Lot 10 : Poêle à granulés	COGRA	48000 - MENDE
Lot 11 : Pierres sèches	S & B	48400 - FLORAC

16 VOIX POUR, ADOPTÉ

sont lauréates du concours
de Rédacteur Territorial et
Rédacteur Principal de 2^e
Classe. Afin de valider cette
réussite en nommant ces
agents dans leur nouveau
cadre d'emploi, il convient
d'une part de créer un poste
de Rédacteur Territorial à
temps non complet de 31
heures. Avec ce nouveau
poste d'encadrement inter-
médiaire, l'agent pourrait
être Responsable du service
Cyberbase /Relais de Ser-
vice Public et Maison de
l'Emploi. Une proposition
et une mise en œuvre de la
procédure administrative
sera présentée aux agents
du service.
D'autre part, il convient de
créer un poste de Rédac-
teur Principal de 2^e Classe
à temps complet. Avec ce
nouveau poste, l'agent sera
conforté dans sa fonction
de Secrétaire Générale de la
Communauté de Communes.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Hameau de l'Espinas Construction d'un bâti- ment - attribution des lots – rapporteur Jean Pierre Allier

La commission d'appel
d'offre s'est réunie le 18
avril 2014 pour analyser les
offres et émettre une propo-
sition d'attribution des lots
du marché public de réhabi-
litation de ruines au hameau
de l'Espinas. Sur cette pro-
position, l'assemblée pour-
ra décider de l'attribution
des lots de ce marché.
Considérant la décision à
prendre et l'engagement
personnel qu'il peut avoir
avec certains candidats au
présent marché, le 1er Vice-
président ne prend pas part
au vote qui suit.

Après présentation du rap-
port d'analyse des offres,

le Président propose d'at-
tribuer les lots et options
comme suit :

3. Maison de Marie avenant n° 2 lot 3 : Cou- verture, lauze/zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que
dans le cadre de la réha-
bilitation de la Maison de
Marie, le lot 3 - Charpente-
Couverture-Zinguerie est
attribué à l'entreprise Pantel
Couverture. Il précise que
considérant l'avancement
des travaux, il s'avère per-
tinent de poser une fenêtre
de toit afin d'éclairer natu-
rellement la cage d'escalier
et propose à l'assemblée
d'établir l'avenant n° 1 au
lot 3 - Charpente-Cou-
verture-Zinguerie d'un mon-
tant de 568.45 € ht.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ

4. Hameau de l'Espinas Construction d'un hangar, avenant lot 5 : Électricité – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le lot n° 5 du marché pour la construction du hangar à l'Espinas est attribué à l'Ets Roure Philippe.

Il précise que lors de l'établissement de la mise au point du marché initial s'est glissée une erreur de report de montant de 0.60 € ht. Afin de régulariser le montant du marché il est proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant n° 1 au lot 5 - Électricité d'un montant de - 0.60 € ht.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

5. Contrat de bail professionnel

Modification de la délibération 83-2013 – rapporteur Camille Lecat

Camille Lecat, Vice-président informe que la délibération 83-2013 du 22 novembre 2013 prévoit un contrat de bail professionnel avec l'Association des Artisans Bâisseurs en pierres Sèches (ABPS) pour une durée de 6 ans dans le cadre de la mise à disposition d'un hangar à l'Espinas moyennant un loyer provisoire de 250 €.

Il précise que pour garantir un usage pérenne des

lieux à l'association ABPS, il convient de modifier la durée du bail.

Enfin, et considérant que les travaux sont terminés, il convient de fixer définitivement le montant mensuel du loyer. Il est proposé à l'assemblée de porter la durée du bail à 12 ans et de fixer le loyer mensuel comme suit : du 1er janvier au 31 mars 2014, suite à un usage partiel des locaux : 125 €,

à compter du 1er avril 2014 : 250 €

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

6. Comptes de gestion de l'exercice 2013 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvements au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il précise que ce document, dressé par le receveur, doit être soumis au vote de l'assemblée qui peut émettre des observations et des réserves si nécessaire.

Après s'être fait présenter le Budget Principal de l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget principal de la Communauté de

Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le Budget annexe de la Maison de Marie pour l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de la Maison de Marie.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le Budget annexe Enfance & Jeunesse pour l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe Enfance & Jeunesse.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le Budget annexe ZAE de Masméjean pour l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe ZAE de Masméjean.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le Budget annexe Logement la Cure – Pont de Montvert pour l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le

compte de gestion 2013 du budget annexe Logement la Cure – Pont de Montvert.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

7. Comptes administratifs de l'exercice 2013 – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Ce document présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Après avoir présenté les comptes administratifs 2013 de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, le Président se retire de la séance pour qu'il soit procédé au vote, conformément à L'article L. 2121-14 du CGCT. Il est proposé au conseil de voter et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Compte administratif 2013 : budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		38 374.61		18 734.48		57 109.09
Opérations de l'exercice	226 694.14	230 460.25	202789.49	210 661.25	429 483.63	441 121.50
TOTAUX	226 694.14	268 834.86	202 789.49	229 695.73	429 483.63	498 230.59
Résultats de clôture		42 140.72		26 606.24		68 746.96

16 VOIX POUR, ADOPTE

Compte administratif 2013 : budget Maison de Marie

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	./.	18 249.51	./.	18 249.51
Opérations de l'exercice	1 330.03	1 330.03	57 763.51	32 665.77	59 093.54	33 995.80
TOTAUX	1 330.03	1 330.03	57 763.51	50 915.28	59 093.54	52 245.31
Résultats de clôture		0.00	6 848.23		6 848.23	

16 VOIX POUR, ADOPTE

Compte administratif 2013 : budget Enfance et Jeunesse

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations de l'exercice	179 020.87	179 020.87	./.	./.	179 020.87	179 020.87
TOTAUX	179 020.87	179 020.87			179 020.87	179 020.87
Résultats de clôture		0.00				0.00

16 VOIX POUR, ADOPTE

Compte administratif 2013 : budget Masmajeau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	14 283.00	./.	14 283.00	./.
Opérations de l'exercice	15 219.35	57 819.35	15 219.35	14 283.00	30 438.70	72 102.35
TOTAUX	15 219.35	57 819.35	29 502.35	14 283.00	44 721.70	72 102.35
Résultats de clôture		42 600.00	15 219.35			27 380.65

16 VOIX POUR, ADOPTE

Compte administratif 2013 : budget Logement la Cure – Pont de Montvert

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations de l'exercice	./.	./.	140.00	./.	140.00	./.
TOTAUX	./.	./.	140.00	./.	140.00	./.
Résultats de clôture		0.00	140.00		140.00	

16 VOIX POUR, ADOPTE

8. Affectation des résultats de l'exercice 2013 – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que l'affectation du résultat consiste à effectuer un virement des excédents de la section de fonctionnement

vers la section d'investissement. Cette affectation est obligatoire pour couvrir un déficit d'investissement. Suite à la constatation des résultats des Comptes 2013 pour l'ensemble des budgets (principal et annexe), il s'avère que seul le budget annexe de la ZAE de Mas-

majeau requiert une affectation de résultat. Toutefois, considérant qu'il s'agit d'un budget annexe de lotissement, que la comptabilité de stock fait principalement intervenir la section de fonctionnement, il n'y a pas lieu d'effectuer un virement des excédents de la section

de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le Président propose de n'affecter aucun résultat de clôture pour l'ensemble des budgets.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

9. Fixation des taxes – Jean-Pierre Allier

Le Président rappelle à l'assemblée les taux votés pour l'année 2013. Il précise que considérant la conjoncture actuelle et la nécessité de ne pas peser plus lourd sur la fiscalité des ménages et professionnels du périmètre, il propose au conseil communautaire de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2014 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation 2.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 2.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 56.90 %

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

10. Budgets principal et annexes 2014 – rapporteur Jean-Pierre Allier

Le Président présente les budgets primitifs de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2014, et invite le conseil communautaire à délibérer et approuver les budgets primitifs de la CCCML comme ci-contre : Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 heures.

conseil
communautaire
du
15 mai 2014

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère :
Jean Pierre Allier ; Gilbert Roure ; Dominique Molines ; Yves Commandre

Budget Primitif 2014 : budget principal

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	288 336.72 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 071 475.17€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2014 : budget annexe Enfance & Jeunesse

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 619.06€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2014 : budget annexe La Maison de Marie

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 600.00€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 948.23€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2014 : budget annexe ZAE de Masméjean

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	290 028.35€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	187 238.70€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2014 : budget annexe Logement la Cure – Pont de Montvert

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 970.00€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	223 786.00€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Pont de Montvert : François Folcher ; Frédéric Folcher ; Stéphane Maurin

St Andéol de Clerguemort : Camille Lecat ; Jean Claude Dautry ; Véronique Nunge

St Frézal de Ventalon : Alain Ventura ;

St Maurice de Ventalon : Jean Paul Velay ; Michel Riou ; Matthias Cornevaux

Titulaire absent ayant donné procuration : Alain Jaffard a donné procuration à Stéphane Maurin ; Jacques Hugon a donné procuration à Camille Lecat ; Muriel DE Gaudemont-Landais a donné procuration à Alain Ventura

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion :

Jean Paul Velay a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 24 avril 2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n° 6 à 13 à l'ordre du jour de la présente séance :

- Hameau de l'Espinassas : Demande de subvention au Parc National des Cévennes
- Espinassas – construction d'un hangar : avenant 1 au lot 2 – Charpente, couverture et zinguerie
- Espinassas – construction d'un hangar : avenant 1 au lot 6 – Plomberie, sanitaire
- Construction d'une gendarmerie : avenant 1 au lot
- Régime indemnitaire : modification
- Dématérialisation PESV2 : demande de DETR 2014
- Réunion territoriale sur les programmes européens 2014-2020
- Avis du conseil sur le projet Tarn-Amont

Accepté à l'unanimité

1. Annulation de la délibération 2014-022 – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que lors de sa séance du 28 février 2014, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de l'association Trait d'Union relatif à l'engagement d'un commissaire aux comptes.

Cette association, percevant des subventions de la CCCML au-delà de 153 000 €, est dans l'obligation de se doter d'un commissaire aux comptes. Il précise que toutefois et après avis de la Préfecture de la Lozère et sur conseil de Madame la Perceptrice de Florac, il apparaît que la CCCML ne verse pas une subvention à l'association,

mais une participation pour délégation de service. Au vu de ces nouvelles informations, et considérant que l'association Trait d'Union n'est plus dans l'obligation de se doter d'un commissaire aux comptes, il convient de proposer l'annulation de la délibération 2014-022.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

2. Convention d'assistance technique avec la Direction Départementale des Territoires – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président expose à l'assemblée qu'avec la création de l'agence départementale d'ingénierie le 1er janvier 2014, les services de la DDT ne disposent plus de la compétence pour assister les collectivités dans l'élaboration et le suivi de leurs programmes de voirie.

Toutefois, la Direction Départementale des Territoires souhaite rester présente pour finaliser les travaux de voirie, des voies de desserte de la zone d'activité de Masméjean sur la commune de St Maurice de Ventalon. Il est à noter que cette prestation se poursuit à titre gracieux jusqu'à la fin de l'opération. Le conseil communautaire en profite pour remercier les Agents de la DDT qui ont travaillé efficacement sur le projet.

Le Président propose de signer une convention fixant les conditions de cette assistance avec la Direction Départementale des Territoires.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

3. Espinassas, construction d'un hangar : Avenant 2

au lot 5 – Électricité – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite de travaux complémentaires (prises électriques et modifications mineures) il est nécessaire de régulariser le montant du marché attribué à l'Ets Roure Philippe. Il propose d'établir l'avenant n° 2 au lot 5 - Électricité d'un montant de 1 460.50 € ht.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

4. Compte rendu du comité de pilotage Enfance & Jeunesse – rapporteur Camille Lecat

Camille Lecat, 1er Vice-président, présente à l'assemblée le compte rendu du Comité de Pilotage (copil) Enfance & Jeunesse du 30 avril 2014.

Le Copil est une instance de concertation au sein duquel l'Association Trait d'Union (T.U.) fait remonter les besoins. Sur proposition de leurs délégués, les communes de communes pourront ensuite entériner les actions en matière de gestion et développement du service enfance. D'autres acteurs font parti du Copil : un représentant du personnel de l'association, la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS).

La gouvernance de l'association est portée par deux co-présidents, qui voient leur responsabilité évoluer de façon exponentielle. C'est pourquoi, il est pertinent d'aborder des réflexions autour d'un changement de structure juridique (SCIC...).

Point financier : il est rappelé que pour bénéficier

de la subvention maximale inscrite dans la convention de partenariat CCSS/T.U./CCCML, les structures doivent atteindre un taux d'occupation de 70 %. Pour exemple, en 2012 le taux de fréquentation des structures étant inférieur, la subvention attribuée à la CCCML a été minorée de 7 293.78 €. De plus, pour l'exercice 2013, le déficit de l'ensemble des structures enfance s'élèverait à 9 000 € environ. Ce déficit est pris en charge par les communautés de communes Des Cévennes au Mont Lozère et De la Cévennes aux Hauts Gardons sur l'exercice 2014 (la compétence enfance – jeunesse est partagée entre les deux communautés de communes). Enfin, en 2008, la CCCML a versé une avance de trésorerie de 30 000 € à l'association T.U. Malheureusement, cette avance n'est toujours pas remboursée malgré le titre de recette émis par la CCCML. Aussi, Madame la Perceptrice de Florac mettra, sous peu, l'association en demeure de rembourser cette avance. Toutefois, l'association T.U. a informé les communautés de communes de son incapacité à rembourser cette somme et demande son intégration définitive dans leur trésorerie. Sur cette question le Président propose de laisser éventuellement une partie de l'avance à l'association T.U. si l'autre communauté de communes participe à cette trésorerie pour le même montant.

Projets de 2014 : l'association T.U. n'a malheureusement pas pris en compte la transformation de la crèche de St Frézal de Ventalon en

Maison d'Assistance Maternelle (MAM).

Le temps consacré à la coordination devrait évoluer d'un 10 h/hebdomadaire à un 15 h/hebdomadaire. Cette augmentation est expliquée par la demande d'ouverture de deux jours supplémentaires sur la CCCHG et la prise en charge de la réforme des rythmes scolaires sur l'ensemble des territoires. Sur ce point, Stéphan Maurin, délégué communautaire et représentant au Copil, présente le projet de mise en place de la passerelle, du périscolaire avec l'école du Pont de Montvert pour la rentrée 2014. Cette action devrait générer un emploi sur la base d'une journée en activité passerelle, pose méridienne en cantine, préparation des activités périscolaires et garderie du soir. La réflexion devra être portée sur les écoles du Pont de Montvert et de St Frézal de Ventalon. Une idée pourrait être de prévoir une organisation d'activités sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes à n'importe quelle période de l'année...

Considérant l'envergure du projet et le fait que la démographie évolue très vite et qu'il faut rester réactif, il propose au conseil de créer une commission de travail Enfance & Jeunesse composée de :

- Stéphan Maurin, délégué communautaire
- Alain Ventura, 3ème Vice-président
- Directeur de l'École des Abris
- Directeur de l'École de l'Estournal
- Les Associations œuvrant dans les contrats CEL

- Christelle Folcher, conseillère communal

- Christian Rameaux

- Mireille Steinfer

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

5. État d'avancement des projets en cours : Maison de Marie, Hameau de l'Espinas, ZAE de Masméjean, Gendarmerie du Pont de Montvert – rapporteur Jean Pierre Allier

Maison de Marie : La peinture est en cours de finition et l'escalier du logement est posé. La campagne de promotion avec Lozère Développement commencera début juin pour une location en juillet 2014.

Hameau de l'Espinas : La construction du hangar s'achève. Une réunion de réception de chantier est prévue le 22 mai avec l'ensemble des entreprises et le maître d'œuvre. La construction du bâtiment principal va débuter au mois de juin. La réunion de mise en chantier est prévue le 22 mai avec l'ensemble des entreprises retenues et le maître d'œuvre.

ZAE de Masméjean : Le marché pour les travaux de chaussée est lancé.

Une commission des marchés se réunira début juin pour l'analyse des propositions. Concernant la subvention attendue du CG, Sophie Pantel est intervenue à plusieurs reprises et pense que cette aide peut être obtenue, à condition que la communauté de communes ou la commune de St Maurice aient inscrit ce programme ZAE au SCOTT. Le fait que le Pays Cévennes ait été collaborateur de la première étude

peut être un élément important.

Construction de la gendarmerie du Pont de Montvert : le terrassement est achevé et laisse place à la construction.

Sentiers de randonnées : L'entretien de sentier de randonnée est en cours de réalisation. Il s'agit du sentier de Rieumal et de la montée de la Desourbe. Le chemin de Stevenson est en cours d'étude pour la modification en 2 ou 3 lacets supplémentaires sur la portion dangereuse de la Malevrière.

6. Hameau de l'Espinas : Demande de subvention au Parc National des Cévennes – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que dans sa délibération 20120135, le Parc National des Cévennes a émis un avis de principe favorable pour subventionner les surcoûts. Il précise qu'à l'appui des marchés attribués pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas, il peut être sollicité une subvention sur les surcoûts architecturaux auprès du Parc National des Cévennes.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Espinas – construction d'un hangar : avenant 1 au lot 2 – Charpente, couverture et zinguerie – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite de travaux supplémentaires il est nécessaire de régulariser le montant du marché attribué à l'Ets Francis Maliges.

Il propose d'établir l'avenant n° 1 au lot 2 – Charpente,

couverture et zinguerie d'un montant de 475.00 € ht comme suit :

Pose de plinthe PVC dans les sanitaires (25 ml x 13 € = 325.00 € ht)

Ponçage/lasurage de l'escalier meunier (forfait de 150 € ht)

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

8. Espinas – construction d'un hangar : avenant 1 au lot 6 – Plomberie, sanitaire – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite de l'annulation de travaux il est nécessaire de régulariser le montant du marché attribué à l'Ets Philippe Roure. Il propose d'établir l'avenant en moins value n° 1 au lot 6 – Plomberie, sanitaire d'un montant de 1 253.00 € ht

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

9. Construction d'une gendarmerie : avenant 1 au lot – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe l'assemblée qu'au vu de l'avancement des travaux, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires relatifs au déplacement de canalisations. Il propose d'établir l'avenant n° 1 au lot 1 – Terrassements et VRD pour un montant de 2 595.00 € ht.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

10. Régime indemnitaire : modification – rapporteur Jean Pierre Allier

Suite à la nomination d'agents en catégorie B, le Président propose à

l'assemblée d'actualiser le régime indemnitaire par ajout de leur cadre d'emploi comme ci-contre :

11. Dématérialisation PESV2 : demande de DETR 2014 – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe l'assemblée de l'obligation de dématérialiser au 1er janvier 2015, selon la norme PESV2, les procédures comptables (mandats, titres, salaires, documents budgétaires et pièces justificatives (factures, convention, marchés publics,...)). Il précise que dans sa séance du 28/02/14, l'assemblée a décidé de déposer une demande de DETR 2014 au titre du programme de dématérialisation PESV2 obligatoire pour 2015. Toutefois, suite à une erreur matérielle, le plan de financement n'intégrait pas l'acquisition du matériel informatique nécessaire.

C'est à ce titre le Président propose à l'assemblée d'annuler la délibération 2014-024 et de demander une subvention au titre de la DETR 2014 dans le cadre de la mise en place du PSEV2 pour l'acquisition de clé de signature électronique, un photocopieur/scan, un ordinateur de bureau et accessoires, matériels de sauvegarde suivant le plan de financement ci-contre :

12. Réunion territoriale sur les programmes européens 2014-2020 – rapporteur Jean Pierre Allier

Suite à la réunion du 13/05/14 organisée par la Vice-présidente du Conseil Régional LR et Conseillère Générale Sophie Pantel, Jean Pierre Allier présente au conseil le compte rendu

1/ Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) :

Grade	Effectif	Montant de référence	Coefficient ≤ 8
Rédacteur Territorial	1	588.69	8
Rédacteur Principal de 2 ^e Classe	1	706.62	8

2/ Indemnité d'Exercice des Missions (I.E.M.) :

Grade	Effectif	Montant de référence	Coefficient ≤ 3
Cadre d'emploi des Rédacteurs	2	1 492.00	3

3/ Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) :

Grade	Effectif	Montant de référence	Coefficient ≤ 8
Cadre d'emploi des Rédacteurs	2	857.82	8

4/ Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) :

Filière	Grades
administrative	Cadre d'emploi des Rédacteurs

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

DEPENSES		RECETTES	
2 Clés RGS 2**	300.00€ ht	CCCML 50%	1 742.54€
1 photocopieur multifonction	1 570.00€ ht		
1 ordinateur de bureau, accessoires et matériels de sauvegarde	1 525.08€ ht	DETR 2014 - Action AUT 50%	1 742.54 €
1 logiciel Agedi	90.00€ ht		
TOTAL	3 485.08€ ht	TOTAL	3 485.08€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

des futures programmations 2014-2020 ainsi que les enjeux de structuration. Des nouveautés concernent le GAL qui doit porter sur des populations entre 15 000 et 20 000 habitants et pourra intégrer d'autres produits FSE. Sophie Pantel souhaitait, qu'en Lozère, on ne perde pas de temps, ce qui implique de prévoir des réunions dès cet été.

Les projets peuvent être portés par le PNC, par des collectivités... Les taux des fonds européens peuvent à présent atteindre 63 %. Des priorités sont avancées : La filière bois, le tourisme et l'itinérance (Stevenson, St Jacques, Régordane, St Guilem...).

Après débat, il semble souhaitable de rencontrer les autres Maires du secteur pour connaître leur positionnement sur le GAL, les OT... Cette mission prospective auprès des communautés de communes autour de nous reçoit l'accord de l'ensemble des conseillers. Voir le power point ci-joint imprimable à partir du site web cccml.

13. Avis sur le projet de SAGE du Tarn-amont – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe l'assemblée délibérante que la commission locale de l'eau (CLE) du Tarn-amont a adopté le 21 février 2014 le projet de schéma d'aménagement et de gestion des

eaux du bassin versant du Tarn-amont. Il précise que conformément à l'article L.212-6 du code de l'environnement, les collectivités et acteurs institutionnels concernés sont consultés sur ce projet avant qu'il ne soit mis à enquête publique. À l'issue de cette procédure, le SAGE pourra être approuvé par arrêté inter-préfectoral. Le projet de SAGE du Tarn-amont est présenté sous la forme d'un CD-Rom disponible à la CCCML.

16 VOIX POUR, 1 ABSTENTION, ADOPTE
Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 heures 30.

■



Site internet
Communauté de communes
« Des Cévennes au mont Lozère »
<http://www.cevennes-mont-lozere.fr>



Les Vents des Bancel's oubliés...

Les tous premiers Vents des Bancel's sont ressortis du placard pour retrouver une nouvelle jeunesse. En effet, la numérisation de ces derniers vient de s'achever.

Ils sont désormais consultables et téléchargeables en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes des « Cévennes au Mont Lozère » :

www.cevennes-mont-lozere.fr

Nous espérons qu'ils éveillent quelques souvenirs pour certains, mais aussi quelques découvertes pour d'autres !

Bonne lecture.

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale/RSP/
Cyber-base «Des Cévennes au mont Lozère»

Plus de 100 personnes au débat public de la Brousse

Le conseil municipal avait convié les habitants de la commune à une rencontre sur le village de la Brousse. Cette proposition qui permet notamment aux résidents secondaires de s'exprimer sur la vie municipale est vraiment très appréciée. Chacun peut dire les petits problèmes locaux, mais aussi aborder les préoccupations collectives. C'est près de 120 personnes qui sont venues et de 18 h à 21 h, tous les sujets ont été abordés. Globalement les habitants notent une amélioration de leur environnement à l'exception des habitants de la Brousse qui ont revendiqué un aménagement complet du village. Les problématiques de l'assainissement ont aussi été discutées. Autre grosse discussion, celle des dysfonctionnements du téléphone fixe. Sur ce sujet un groupe de travail a été créé afin de mettre sur le papier tous les problèmes et proposer des modalités d'action. L'ouverture de la maison de Marie et du lieu de vie Les Menhirs de Stevenson ont été saluées ainsi que la disparition des lignes EDF moyenne tension aérienne (et surtout des supports). La mise en service le jour du débat de la station d'épuration de Fraissinet de Lozère a été signalée par les habitants de ce village. La découverte de documents anciens dans le presbytère par le chantier de jeunes mis en place en juin a été évoquée et certains administrés souhaitent pouvoir les consulter en mairie.

Belle soirée sur la place du village de la Brousse et à l'année prochaine... ou avant !

Jean-Pierre Allier



La crèche, acte 2!

C'est avec un immense plaisir que l'équipe de l'association Trait d'Union a eu la joie d'ouvrir à nouveau les portes de la crèche de Saint-Frezal de Ventalon!

Fermée depuis près de 2 ans, la crèche accueille désormais chaque jeudi, de 8 h 30 à 18 h 30, les enfants de la commune et des alentours. Le soleil était au rendez-vous ce 25 septembre pour recevoir les sept enfants déjà inscrits, sur les 8 places de libre, et permettre ainsi de bénéficier de la terrasse et des jeux d'extérieurs.

Si vous souhaitez faire partie de cette belle aventure, vous pouvez contacter

Cecilia ou Sandra au 04 66 31 34 80.

Saint Fréal de Ventalon

Ma chère Céline,

Mon cher Lionel,

Ce 16 août 2014 représente pour nous tous un jour exceptionnel...

Après vingt ans de vie commune, vous avez aujourd'hui décidé de vous marier, et je vous remercie d'avoir attendu tout ce temps pour me permettre d'accéder à la fonction de maire et pouvoir ainsi célébrer votre union. C'est un cadeau merveilleux que vous me faites, d'autant que c'est la première fois que je procède à un mariage... Et quel mariage! Celui d'une de mes conseillères municipales et de son compagnon (je serais ainsi parfaitement rôdé pour les prochaines victimes).

Céline et Lionel, nous vous connaissons depuis longtemps – je serais tenté de dire depuis toujours! – et savons votre attachement à nos Cévennes.

Arrivée en 1978, à l'âge de 4 ans, à St Andéol de Clerguemort avec ses parents – que je salue ici – Céline fait ses premiers pas d'écolière à Pénens-Haut...

Grâce au Vent des Bancelles, journal beaucoup plus renseigné que « Paris-Match » ou que « Gala », nous avons pu recueillir ses souvenirs de l'époque. Je vous lis ce passage de l'article du N° 37 réalisé par Julie Hugon et Anne-Marie Petit fin 1997 :

« Céline a un bon souvenir de l'école de Pénens avec Henri, avec la petite classe et ses quelques bureaux qui accueillait les enfants de Saint Fréal et de Saint Andéol. Ses parents l'accompagnaient à l'école le matin et c'était un plaisir de redescendre au Lauzas par le sentier avec les autres enfants de Saint Andéol. À midi, les élèves allaient manger chez Mme Maurin qui servait des repas à l'époque à Pénens-Bas ».

Céline ira ensuite à l'école des Abrits, quand celle de Pénens deviendra trop petite pour accueillir les nouveaux enfants du secteur.



Mariage de Céline et Lionel

Puis c'est le collège, le lycée, et le bac en poche, la fac à Montpellier...

Mais au fait, comment a-t-elle rencontré Lionel ?

Là encore, laissons le Vent des Bancelles, journal au courant de tout, nous livrer ce secret :

« J'avais décidé, nous dit Céline, d'arrêter la fac à Montpellier, j'ai trouvé un boulot pour l'été : animatrice de colo en Auvergne... C'est là que j'ai rencontré Lionel et ça a été le coup de foudre... On s'est rencontré en juillet et deux mois après, j'étais enceinte... ».

Lionel pour sa part nous confie dans cet article : « Moi je travaille avec les enfants depuis longtemps et Céline aussi. On voulait avoir un gamin à nous, on voulait expérimenter par nous-mêmes ».

Et voilà, c'est fait, Maëlle vient au monde un beau jour de mai 1995 et Céline fait découvrir les Cévennes à Lionel : « Soit il venait, soit il restait... », confie-t-elle toujours à la même presse. Et Lionel de renchérir ; « J'arrive de Lorraine et même s'il n'y avait pas eu Céline, j'aurais débarqué dans le coin, en Lozère... »

Quelques temps après ils emménagent à Pénens-Haut, juste à côté de l'ancienne école, preuve de leur attachement au pays. Ils y resteront 3 ans avec plein de projets en tête, avant de s'installer à Saint Andéol où Lionel

tiendra une exploitation agricole tandis que Céline s'investira dans la société « Verfeuille » montée par Daniel, son père, et trois autres amis. Entre temps, c'est la naissance de Gabrielle, leur deuxième fille, en août 1999 et enfin de Léa en décembre 2008.

Et puis, l'année dernière, ils apprennent que, suite au décès de Madeleine Soustelle, la propriété du Conchès est mise en vente et posent leur candidature auprès de la SAFER... Et le verdict tombe : la propriété leur est attribuée !

Vous ne pouvez pas savoir à quel point nous fûmes heureux de savoir que ce serait vous et votre petite famille qui alliez faire revivre cette maison et cultiver ces terres !

Autre satisfaction, et c'est toi Céline, qui me l'apporta en mars dernier, lorsque tu acceptas, dans les conditions terribles que l'on sait, d'entrer dans notre Conseil Municipal, malgré le peu de disponibilité que tu avais.

Alors oui, un très grand merci à vous, d'être ici, de faire vivre ce pays que nous aimons tant, et donc, de m'honorer de ce mariage.

Céline et Lionel, je vous souhaite une longue vie de bonheur à vous deux et à votre petite famille !

■
Alain Ventura

Aubracs et limousines à l'honneur

lors de la cinquième expo vente de la Brousse

Le dimanche 7 septembre, quinze jours après la fête du pain, le village de La Brousse a retroussé les manches pour faire profiter le public de sa cinquième expo-vente de bovins élevés sur le Mont-Lozère.

En 2010 constatant la difficulté à faire venir les acheteurs lors de la foire des bœufs de Pâques et l'isolement de ce massif par rapport à l'Aubrac, l'association Mont-Lozère élevage réfléchit sur l'une autre manière de valoriser la race Aubrac. Autour de Jacques Rouvière Président et de Jean-Paul Boissier, les éleveurs de race Aubrac ont réussi à monter un projet séduisant. Le point central, dynamique, sera la Brousse où dix agriculteurs sont installés et le thème de la journée sera une foire Exposition vente de bovins de race Aubrac ayant une génétique enregistrée sur le herd-book de référence; une journée où professionnels (maquignons, agriculteurs), visiteurs, curieux pourront se rencontrer et échanger. Il a fallu aussi résoudre le problème sanitaire qui rend impossible le côtoiement des bêtes venues des différents secteurs du Mont-Lozère; ainsi donc, ce même jour, des visites de fermes seront organisées sur le territoire.

Cette année, une magnifique journée était au rendez-vous avec un soleil éclatant, un ciel azuré et des prairies verdoyantes; une journée quelque peu différente des précédentes parce que :

- **Le regroupement de toutes les bêtes à exposer** s'est fait à la Brousse avec des unités de bétail éclatées dans les prairies, les stabulations et les étables pour respecter le côté sanitaire.
- **La race limousine** qui elle aussi à son herd-book et qui est **implanté dans quelques hameaux du Mont-Lozère** (Les combes, la Fage, les Laubies, Champlong-de-Lozère) faisait son entrée.
- **Le nouveau parc de contention collectif** (en remplacement d'une vieille réalisation vétuste, voire dangereuse) a été **inauguré**. Cette réalisation (25 000 €) dont le maître d'ouvrage est la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère a été soutenue financièrement par de nombreux partenaires : la commune de Fraissinet, celle du Pont-de-Montvert, celle de Saint-Maurice de Ventalon, la CUMA, la MSA, Groupama, la Chambre d'agriculture et la dotation importante de conseillère générale Sophie Pantel (10 000 €).

Au cours des prises de paroles des divers intervenants, des mots sont souvent revenus :

- Esprit de solidarité remarquable de la part de tous pour cette réalisation collective qui profite à tous les éleveurs des trois communes
- La mise en valeur d'un territoire (qui permet l'ouverture des paysages) est moteur de l'économie locale et vecteur d'un tourisme intelligent
- La mise en valeur d'une race rustique bien adaptée
- Sécurisation; sécurisation des éleveurs qui lors des traitements, des embarquements, des pesées étaient très exposés.
- Évidemment on ne pouvait passer sous silence la présence du loup; certains comme Jean-Paul demandant son éradication, d'autres comme le député Pierre Morel à l'Huissier demandent la sortie du loup comme espèce protégée dans la convention de Genève; Les élus locaux (les trois maires et la conseillère générale) ont fait part de leur dépit : ils n'étaient pas au courant de la réunion tenue à Bellecoste en présence des bergers. Une affaire à suivre de près.

Et puis, après avoir partagé l'apéritif, 180 personnes se retrouvaient autour d'un incontournable aligot/saucisse-côte de porc.

En conclusion une très belle journée, des bêtes magnifiques dont une cinquantaine ont changé de main et une envie de revenez-y.



Alain Pantel

